CHAPITRE 5

Le Québec et ses politiques culturelles : l'affirmation d'une identité nationale et d'une culture distincte, créative et ouverte sur le monde

Diane Saint-Pierre

RÉSUMÉ

Ce chapitre retrace l'évolution de la politique culturelle du Québec et sa gestion par les pouvoirs publics. Après un survol des premières interventions en ce domaine, il fait état d'une politique de la culture qui se concrétise véritablement à compter de la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, une première en Amérique. Autre trait distinctif, en tant que société à prédominance francophone dans un Canada majoritairement anglophone, le Québec particularise très tôt sa politique culturelle, notamment en ce qui a trait à sa portée, à son étendue et à son ampleur. Puis, contrairement aux autres provinces canadiennes qui entretiennent des relations généralement harmonieuses en ce domaine avec le gouvernement fédéral, lui reconnaissant ce rôle de promoteur de la culture canadienne d'un océan à l'autre, les actions publiques du Québec promeuvent d'abord la culture canadienne-française et, plus spécifiquement, la culture québécoise à compter des années 1960-1970. Des raisons identitaires et des objectifs d'affirmation nationale découlant de la situation minoritaire des francophones au Canada expliquent l'importance accordée à la culture et à la langue française par les gouvernements québécois successifs, et ce, indépendamment des partis politiques au

pouvoir. La politique culturelle du Québec s'est édifiée sur des décennies, parfois dans des rapports de force, mais aussi grâce à la mise en place d'un appareillage législatif et réglementaire, d'institutions, de politiques et de programmes qui, somme toute, ont produit des résultats des plus enviables.

ABSTRACT

This chapter traces the evolution of provincial cultural policy and administration by the Quebec government. After an overview of the first interventions in this area, it focuses on the province's policy, which became concrete in particular through the creation of the *Ministère des Affaires culturelles* in 1961, a first in the Americas. As a predominantly French-speaking society in a predominantly English-speaking Canada, Quebec has a distinctive cultural policy, notably in regard to its scope, extent and magnitude. Unlike other provinces whose relations with the federal government in the cultural sphere are generally harmonious and recognize the latter's role as promoter of Canadian culture from coast to coast, Quebec has developed and implemented cultural policies that promote French-Canadian culture and, more specifically, since the 1960s and 1970s, Quebecois culture. The promotion of identity and affirmation of the Francophone minority in Canada explain the importance given to culture and the French language by successive Quebec governments, independent of the political party in power. Quebec's cultural policy has developed over decades, sometimes via power struggles, but also through the establishment of a legislative and regulatory framework, institutions, policies and programs which, over time have produced enviable results.

INTRODUCTION

La littérature sur les politiques culturelles permet de dégager trois grandes prémisses. D'abord, la politique culturelle n'est jamais neutre puisqu'elle reflète certaines conceptions, normes et valeurs qu'un État, à une période donnée, se fait du rôle de la culture et des arts dans la société dont ces derniers sont souvent issus. Puis, selon l'époque où elle voit le jour, la politique culturelle est influencée par divers déterminants sociaux, politiques, économiques et culturels qui agissent comme de véritables *modus operandi* emblématiques et identitaires. Enfin, traduisant le modèle d'organisation privilégié dans la gestion des affaires publiques en ce domaine, la politique culturelle résulte de compromis entre les intentions et les orientations des actions politiques, d'une part, et les demandes des publics et

les revendications d'acteurs issus des milieux de la culture et qui en sont habituellement les premiers destinataires, d'autre part.

Ce chapitre a pour objectif de retracer les ancrages historiques, culturels et identitaires qui ont contribué au fil du temps à cette légitimité avérée pour les uns, discutable pour les autres, mais toujours défendue par le Québec d'intervenir dans le domaine de la culture. Une première partie présente le Québec qui demeure une société singulière au sein du Canada, voire en Amérique du Nord. Rappeler le poids des déterminants historiques, socioculturels, politiques et économiques n'est certes pas anodin. Cela vise à exposer la spécificité du Québec dans l'ensemble canadien et à comprendre cet attachement à la culture québécoise, à la fois par les Québécois eux-mêmes, indépendamment de leur origine culturelle ou linguistique, mais aussi par les gouvernements provinciaux successifs. Une deuxième partie vise à retracer les premières initiatives en faveur des arts, des lettres et du patrimoine dans une société d'abord coloniale, alors que la troisième partie fait état du développement d'une politique de la culture depuis le début du 20e siècle. Enfin, une quatrième partie s'attarde à l'administration culturelle» publique provinciale, surtout depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1961.

Mais avant de présenter le Québec, rappelons que la culture québécoise combine ses origines françaises à un héritage autochtone, tout en étant influencée par les communautés ethnoculturelles qui font de nos jours partie du paysage démographique de la société québécoise. Souvent décrit comme une société aux accents à la fois européens et nord-américains, le Québec possède une culture qui lui est propre, qui reflète sa réalité, son histoire, son environnement géopolitique et sa population. Son originalité au sein du Canada s'explique par un héritage historique prégnant : la présence d'une colonie française en Amérique du Nord dès le début du 17e siècle, la tutelle britannique (1759-1867) et l'héritage culturel qu'elle a laissé, toujours présent dans cette identité et dans son patrimoine, la Confédération canadienne de 1867 et la création d'un gouvernement provincial représentant la grande majorité des Canadiens français d'alors et, enfin, cette affirmation identitaire distincte du reste du Canada qui a influé sur la vie politique et la société québécoise, particulièrement depuis les années 1960.

L'originalité de la culture québécoise s'explique donc par un héritage historique et par un riche métissage culturel de sa population, après quatre siècles de cohabitation et de développement avec, en toile de fond, la conservation et la valorisation de son caractère majoritairement francophone. Pluraliste et ouverte sur le monde, la culture québécoise s'est édifiée sur des décennies, parfois dans des rapports de force, mais aussi par la mise en

place de politiques, de programmes et d'instruments visant à développer, tout d'abord, une politique de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire québécois. Mais outre ces événements historiques et géopolitiques esquissés à grands traits, soulignons que des facteurs démographiques, socioculturels, politiques et économiques fondent les spécificités de la société québécoise et incidemment ses politiques culturelles.

1. LE QUÉBEC : UNE MISE EN CONTEXTE

Le Québec est la plus grande des provinces canadiennes, avec près de 1,7 million de kilomètres carrés de territoire, et la deuxième province, après l'Ontario, en ce qui a trait à sa population et à son économie. On y recense près de 7,8 millions d'habitants en 2009, dont 48 pour cent se concentrent dans la Communauté métropolitaine de Montréal qui, avec ses 82 municipalités, constitue le moteur économique et culturel du Québec. D'ailleurs, les Québécois vivent surtout en milieu urbain (plus de 80 %) et principalement dans neuf villes de plus de 125 000 habitants, dont Montréal, la Métropole, deuxième ville au Canada après Toronto, avec près de 1,7 million d'habitants, et Québec, la Capitale nationale du Québec[1] qui, avec 512 000 habitants[2], se classe au neuvième rang des villes canadiennes. On dénombre 108 500 Autochtones (9 % des Autochtones canadiens) en 2006, dont 65 000 Amérindiens ou membres des Premières Nations, 28 000 Métis et quelque 11 000 Inuits répartis dans 14 villages situés au nord du 55e parallèle et de nos jours dénommé le Nunavik.

La majorité des Québécois sont de langue maternelle française, soit 79 pour cent en 2006 (Canada, Statistique Canada, 2007). À d'autres échelles, par contre, les francophones du Québec constituent moins de 20 pour cent de la population canadienne, majoritairement anglophone, et à peine 2 pour cent de l'ensemble nord-américain. La diversité culturelle et linguistique est surtout présente dans la région montréalaise, là où se concentrent la plupart des Néo-Québécois et des Anglo-Québécois. Les quelque 788 000 Québécois faisant de l'anglais leur langue d'usage – dont 607 000 de langue maternelle anglaise – résident surtout dans la Région

1. Une dénomination reconnue par le gouvernement du Québec à travers sa politique de la Capitale nationale (1998) et à distinguer de la Capitale nationale du Canada, Ottawa.
2. À une autre échelle, la Communauté métropolitaine de Québec regroupe dans ses 28 municipalités, dont Québec, quelque 752 000 habitants (*Répertoire des municipalités du Québec* [En ligne], http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/, consulté en mars 2011).

métropolitaine de Montréal, mais se trouvent également dans de petites communautés à travers la province, dans les régions de Pontiac, des Cantons de l'Est, de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord. Quant aux allophones, qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, ils sont 912 000 en 2006, soit une augmentation de plus de 50 pour cent depuis le recensement de 1991 (Québec, OQLF, mars 2008). Enfin, malgré une nette amélioration au cours des dernières années, 35 pour cent des 54 000 immigrants admis au Québec en 2010 ne connaissent pas le français, contre 42 pour cent des 44 700 immigrants de 2006 (Québec, MICC, mars 2010 : 15).

En ce qui a trait à la vie politique au Québec, elle demeure étroitement liée à un discours identitaire et nationaliste, avec cependant des variations d'intensité selon les époques et les gouvernements en place. On peut d'ailleurs en retracer des relents dès la fin du 18e siècle, après la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques en 1760, et qui pose dès lors la question de la survivance du fait français en territoire nord-américain (voir Dumont, 1993). Puis, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* en 1867 apporte à son tour des changements majeurs. Outre le fait de créer le Canada à partir de quatre provinces fondatrices (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse), il répartit les pouvoirs entre deux niveaux de gouvernement, le fédéral et le provincial, alors que le niveau municipal est constitutionnellement reconnu de compétence provinciale. Comme à l'échelle canadienne où conservateurs et libéraux monopolisent la grande part des suffrages exprimés aux élections fédérales, du moins entre 1867 et la fin des années 1980 (voir Martin et Blais, 2005), la vie politique sur la scène provinciale favorise un système bipartite, laissant peu de place aux tiers partis. Ainsi, quatre partis provinciaux ont été particulièrement présents depuis 1867 : le Parti conservateur du Québec, le Parti libéral du Québec, l'Union nationale et le Parti québécois.

Élu en 1867, le Parti conservateur du Québec conserve le pouvoir jusqu'aux élections de 1897. Il est alors relégué au statut de parti d'opposition, les libéraux étant à la gouverne de l'État pour les 39 années à venir. Les élections de 1936 donnent le pouvoir à un nouveau parti politique nationaliste et conservateur, l'Union nationale (UN) de Maurice Duplessis. Voyant le jour en 1935, il est issu d'une alliance entre conservateurs provinciaux et libéraux nationalistes dissidents. Défait en 1939, puis réélu en 1944, l'UN conserve le pouvoir jusqu'à l'élection des libéraux de Jean Lesage en 1960. Avec son « équipe du tonnerre », Lesage lance un vaste programme de réformes au Québec, bientôt qualifié de « Révolution tranquille ». Les années 1960 voient aussi naître un nouvel acteur dans l'arène politique, le Parti québécois (PQ), alors dirigé par

René Lévesque. Défini par ses visées souverainistes et par ses politiques à tendance sociale-démocrate, le PQ remporte les élections de 1976 et conserve le pouvoir jusqu'en 1985, après avoir mis en œuvre différentes initiatives, souvent qualifiées d'audacieuses, dont la *Charte de la langue française* (loi 101) en 1977 et le référendum sur le projet de souveraineté-association du Québec, en mai 1980. Défait par le PLQ en 1985, le PQ reprend le pouvoir en 1994 et enclenche le processus pour la tenue d'un deuxième référendum sur la souveraineté, en 1995[3]. L'élection générale de 2003 ramène au pouvoir les libéraux dirigés par Jean Charest. Réélu en 2007, quoiqu'en position minoritaire, le PLQ est reconduit au pouvoir en 2008 avec, cette fois-ci, une faible majorité de députés élus.

En ce qui a trait à l'économie québécoise, ce qu'il faut retenir c'est qu'elle demeure largement dominée par la grande entreprise anglophone jusqu'à la fin des années 1950. Ce fait vient teinter le discours nationaliste d'alors, bientôt renforcé par les slogans des campagnes électorales libérales des années 1960: «Il faut que ça change!» et «Maître chez nous!». Bien sûr, le Québec comme bien d'autres sociétés a connu des changements profonds depuis la fin du 19e siècle: industrialisation et urbanisation graduelles, laïcisation des institutions, migration des populations et ainsi de suite. Ce qui change par contre, à compter des années 1950 et surtout les années 1960, c'est cette volonté chez les élites francophones de contrer le laisser-faire des décennies précédentes. Les changements alors entrepris ont des conséquences importantes sur l'économie et dans à peu près tous les secteurs d'intervention de l'État québécois, y compris celui de la culture. Comme le démontrent les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971), créée par le gouvernement fédéral, l'infériorité économique des francophones est une réalité durement ressentie et décriée au pays. Les constats peu reluisants quant à la place des francophones dans la société canadienne alimentent les critiques du fédéralisme canadien et les revendications croissantes des nationalistes québécois (Rapport de la commission Laurendeau-Dunton, 1969).

---

3. Durant les années 1980-1990, les Québécois assistent à l'échec des tentatives de rapprochement avec le reste du Canada après le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982, sans l'accord du Québec. Après les échecs de l'Accord du lac Meech en 1990 et de l'Entente de Charlottetown en 1992, le Québec met sur pied les travaux de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990-1991) qui mènent au référendum de 1995 sur le projet de souveraineté: 50,58 pour cent des votants se prononcent contre et 49,42 pour cent pour.

L'État québécois des années 1960-1970 devient non seulement le moteur de l'identité culturelle collective, mais également du développement économique du Québec. La croissance marquante est liée à des initiatives importantes, comme la nationalisation de l'électricité, la création de sociétés d'État aux missions de développement économique indéniables et la modernisation de la fonction publique. S'y inscrivent la réalisation de travaux majeurs et la mise en place de grandes infrastructures, dont l'Exposition universelle de 1967 (Expo 67), la construction de l'aéroport international de Mirabel et les installations olympiques de 1976, tous à Montréal, et le projet d'hydroélectricité de la Baie James, dans le nord du Québec, à compter de 1974. Enfin, encore de nos jours, l'abondance des ressources naturelles (l'eau potable, la forêt, les mines : or, fer, titane, amiante, cuivre, zinc, argent) – quoique toujours dépendantes pour certaines des aléas des marchés – positionne avantageusement le Québec. Il demeure l'un des chefs de file mondiaux dans divers secteurs de pointe, dont les technologies de l'information, l'aérospatiale, l'hydroélectricité (46 % de la production canadienne), l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et les pâtes et papier (voir notamment Couture, 2008).

Quant aux secteurs de la culture et des communications, il génère au Québec un produit intérieur brut (PIB) de 12,4 milliards de dollars en 2009[4] – soit 5,1 pour cent du PIB québécois (Québec, ISQ, 2009). Selon l'une des études les plus sérieuses à ce jour, le PIB culturel canadien totalisait 37,4 milliards en 2001. L'Ontario est alors le plus grand contributeur (48 %), suivi du Québec (23 %) et de la Colombie-Britannique (11 %) (Canada, Statistique Canada, décembre 2004 : 8). Quelque 189 000 personnes ou 5 pour cent de l'ensemble des travailleurs québécois y œuvrent, la majorité (56 %) se situant dans la tranche d'âge des 25-44 ans. Alors que les Québécois représentent 23 pour cent de la population canadienne, l'effectif des professions culturelles au Québec par rapport à l'ensemble canadien se situe à 26 pour cent (Allaire, Cloutier et Fortier, 2010). Enfin, sans grande surprise, la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal concentre 64 pour cent des professions culturelles du Québec (soit 76 300 travailleurs culturels), alors qu'elle regroupe 49 pour cent de la population active (*ibid.*).

4. Comparativement à 9,8 milliards en 1999, soit une croissance de plus de 26 pour cent en une décennie. Le PIB des secteurs de la culture et des communications est la somme du PIB de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (9,85 milliards de dollars en 2009) et du PIB du secteur des arts, des spectacles et des loisirs (2,52 milliards) (Québec, ISQ, 2009).

Après ce rapide tour d'horizon, il convient maintenant de relater brièvement la genèse des interventions culturelles « publiques », puis de retracer l'évolution des politiques culturelles du Québec et de l'administration publique qui leur est dévolue à compter des années 1960.

2. LES PREMIÈRES INITIATIVES EN FAVEUR DES ARTS, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE

S'il n'est pas aisé de retracer la genèse des interventions dans le domaine de la culture et des arts au Québec qui, comme nous l'avons mentionné, a une ancienneté de peuplement, rappelons que des habitants établis en Nouvelle-France comme des administrateurs coloniaux et des voyageurs de passage ont témoigné des activités culturelles et des œuvres artistiques produites localement comme de celles importées. D'ailleurs, nombre des activités culturelles qui ont cours sont encouragées, voire soutenues par des personnages clés de la colonie : le gouverneur, des fonctionnaires et des civils lettrés, des membres du clergé. Épris de culture et d'art, ces personnages favorisent les activités artistiques, tout en concourant, souvent à travers leurs passions, à la constitution des premières grandes collections muséales au pays.

2.1 La vie culturelle et associative à l'époque coloniale

La capitale de la Nouvelle-France, Québec, est fondée en 1608 par Samuel de Champlain. C'est à Québec qu'il fait construire son *Abitation* (premier fort), dans ce lieu qui deviendra, sous le Régime français, la Place-Royale[5]. Suivront les fondations de Trois-Rivières en 1634 et de Montréal en 1642, toutes deux d'abord établies comme des comptoirs de traite avancés pour le commerce de la fourrure et pour la conversion religieuse des Autochtones. Centre politique, militaire, commercial et administratif de la colonie, Québec est aussi un haut-lieu de la culture et du savoir durant le Régime français, et ce, même si on y dénombre moins de 8 000 habitants au moment de la Conquête anglaise (1759-1760). De par sa position, elle est un centre religieux important : le premier diocèse

5. Une tentative d'établissement avait eu lieu en 1541-1542 avec la construction d'un fort à Charlesbourg-Royal (de nos jours le quartier de Cap-Rouge, à l'ouest de la ville de Québec) par l'explorateur français Jacques Cartier. Cette initiative se solde par un échec et il faudra trois-quarts de siècle pour que les Français s'installent définitivement en Amérique du Nord.

de l'Église catholique au nord du Mexique est fondé à Québec en 1674. C'est au sein des communautés religieuses, dont certaines ont mis en place des premières institutions éducatives dès le début du 17e siècle, et sous l'initiative de certains érudits, collectionneurs et bibliophiles amateurs que les premières collections artistiques, ethnographiques et scientifiques voient le jour au pays (voir notamment Desloges, 2008).

Sous le Régime anglais (1760-1867), Québec réussit à maintenir et à consolider ses fonctions de capitale politique, militaire, marchande... et du savoir, tout en conservant son statut de premier port du Canada jusqu'à la fin du 19e siècle (voir Vallières *et al.*, 2008 ; Blais *et al.*, 2008), alors que Montréal tend à devenir avec le temps la métropole et le centre économique du pays. Se multiplient à cette époque, notamment au sein de ces deux grandes villes, des associations volontaires de toutes sortes, dont certaines trouvent des appuis avérés auprès de membres du gouvernement, voire du gouverneur en titre. Constituant un important réseau de sociabilité, ces associations ont des visées diversifiées : caritatives, culturelles, politiques, professionnelles, religieuses (voir Galarneau, 2004). L'apport des Britanniques en ce domaine est indéniable, alors que ces associations demeurent suspectes, du moins pour un temps, auprès des élites canadiennes-françaises et surtout du clergé catholique qui en surveille les développements et les activités.

Comme le souligne l'historien Maurice Lemire (1991), les Britanniques apportent avec eux l'imprimerie, le journal, la librairie et la bibliothèque de prêts, mais aussi des pratiques associatives (de convivialité, de « débats libres ») dont les *Canadiens* d'alors sont peu habitués. C'est le cas de la Minerva Free Debating Society, mise sur pied en 1777. Cette société « de discussion » réunit des membres de la communauté anglophone de la ville de Québec. Une autre institution culturelle importante de cette époque demeure la Bibliothèque de Québec ou Quebec Library, établie en 1779 sous le patronage du gouverneur britannique Frederick Haldimand. Le cas des bibliothèques d'institutions (comme celle du Parlement créée en 1802) et, surtout, celles dites « publiques » est intéressant de par son importance dans la vie culturelle des habitants et pour les développements observés dans la première moitié du 19e siècle. Issues d'initiatives de citoyens en vue, de membres de professions libérales et de représentants de la classe marchande et des affaires, ces bibliothèques offrent à l'occasion d'autres activités, telles que des conférences, des cabinets de lecture, des débats publics. C'est également à cette époque que naît au Québec un mouvement inspiré de l'« Œuvre des bons livres » en France et qui contribue au développement

des bibliothèques paroissiales, placées sous l'égide du clergé catholique[6]. La Literary and Historical Society of Quebec, fondée en 1824, constitue un autre exemple de ce type d'organisations qui profite du soutien de la bonne société, incluant des parlementaires et des hauts fonctionnaires.

Mais alors que le Québec connaît des développements appréciables, grâce à la venue d'immigrants issus pour l'essentiel des îles britanniques, sa capitale continue de jouer un rôle de premier plan, conservant même cet « esprit français » comme en témoignent des voyageurs de passage, dont le français Alexis de Tocqueville. Grand théoricien du libéralisme et auteur de l'ouvrage *De la démocratie en Amérique* (1835), de Tocqueville fait un bref passage au Bas-Canada (soit le Québec entre 1791 et 1840), en 1831. Intellectuel visionnaire, épris des principes de liberté et de démocratie, il soulignera la fragilité de la présence de cette société francophone en terre d'Amérique :

> Le Bas-Canada (heureusement pour la race française) forme un État à part. Or, dans le Bas-Canada la population française est à la population anglaise dans la proportion de dix contre un. Elle est compacte. Elle a son gouvernement, son Parlement à elle. Elle forme véritablement un corps de nation distinct. [...] Il y a donc fort à parier que le Bas-Canada finira par devenir un peuple entièrement français. Mais ce ne sera jamais un peuple nombreux. Tout deviendra anglais autour de lui. Ce sera une goutte dans l'océan (de Tocqueville, 1831-1859, « Voyages I, 1er septembre 1831 » : 217-218 [réédition de 1973 : 83-84]).

2.2 Les premiers dispositifs législatifs

L'*Acte constitutionnel* de 1791 – qui divise la *Province de Québec* en deux : le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario) – marque le début de la démocratie parlementaire au pays. Les premières mesures législatives dans le domaine de la culture, du patrimoine et des arts au Québec relèvent donc de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, mise sur pied en 1792, puis de la Chambre d'assemblée du Canada-Uni ou de la *Province of Canada*, à la suite de l'union des Haut et Bas-Canadas sous une même législature (1840-1867). Ces mesures visent surtout à reconnaître des académies de musique, des clubs, des associations littéraires, des sociétés savantes et à

6. Ce mouvement des bibliothèques paroissiales est bien engagé au moment où le nouveau surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, Jean-Baptiste Meilleur, en recommande le financement public dans son premier rapport, en 1842 (Lamonde, Fleming et Black, 2005).

encadrer ou à soutenir des institutions culturelles issues très souvent de l'initiative privée. C'est le cas de cet acte concernant l'achat d'un « lot de terre dans la Cité de Montréal [pour une] bibliothèque publique » (Statuts du Bas-Canada [S.B.-C.] 1819, c. 22), mais aussi de cette mesure adoptée en 1830 et visant à soutenir financièrement des associations qui constituent des bibliothèques publiques. C'est également à cette époque qu'apparaissent les premières collections « publiques ». Ainsi en est-il du Musée d'histoire naturelle de Pierre Chasseur, mis sur pied à Québec en 1824, et dont le gouvernement fait l'acquisition en 1836 « pour l'avantage du public » (S.B.-C. 1836, c. 47)[7]. D'autres actions publiques consistent dans la création d'institutions importantes : la Bibliothèque du Parlement (1802), l'Université McGill de Montréal (1821) ou encore la première institution francophone du genre en Amérique, l'Université Laval (1852). La question linguistique est une préoccupation à cette époque où sont promulguées les premières lois *canadiennes* destinées aux habitants.

Dès la constitution de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en 1792, la question de la langue des débats comme de la traduction des lois est présente, mais elle devient préoccupante pour la députation francophone à compter de 1840. En effet, c'est à la suite des « Rébellions » de 1837-1838 dans le Bas-Canada et le Haut-Canada, réprimées par l'armée britannique, et du rapport de John G. Lambton (Lord Durham) en 1839 que l'Angleterre décide d'unir les deux Canadas. Mandaté pour faire rapport sur les causes de la rébellion, Lord Durham recommande alors l'assimilation de la collectivité canadienne-française. L'*Acte d'Union* (1840) fait aussi de l'anglais la « seule langue officielle » lors des débats parlementaires et pour la rédaction des lois. Cette décision suscite bien du mécontentement au Québec, alors que 75 pour cent des habitants se déclarent Canadiens français (Canada, Statistique Canada, BC 1844). Bref, dès 1841, Étienne Parent, député du Saguenay, propose et fait adopter « le premier et seul projet de loi de l'histoire du Québec à porter essentiellement sur la traduction » (McKenzie, 2009). Cette clause de l'*Acte d'Union* qui consacrait l'anglais comme langue officielle et qui l'imposait aux députés francophones du Canada-Uni est finalement révoquée en 1849.

D'autres interventions des parlementaires avant l'avènement de la Confédération de 1867 méritent d'être soulignées. C'est le cas dans les domaines des archives, de la propriété intellectuelle et du patrimoine. Ainsi en est-il de cet acte de 1832 visant à attribuer des fonds pour l'obtention

7. Sur l'histoire de la pratique de la muséologie au Québec au 19e siècle, voir Lacroix (2010).

de documents historiques concernant les premiers temps de la colonie. À quelques reprises, les parlementaires réitèreront leurs préoccupations en matière d'acquisition et de conservation des archives, soit à travers des activités et rapports de comités spéciaux, soit dans le cadre d'actes ou de mesures spécifiques à adopter. D'ailleurs, à l'occasion de la création du Canada en 1867, les archives de la Nouvelle-France seront placées sous la garde du Registraire provincial du Québec (voir Héon, 1995). Une autre mesure adoptée en 1832 par les parlementaires du Bas-Canada est l'*Acte pour protéger la propriété littéraire* (S.B.-C. 1832, c. 53), laquelle constituerait la première intervention publique en ce domaine au pays. Cet acte vise à accorder aux auteurs et aux compositeurs le droit exclusif de vendre leurs œuvres pour une période de 28 années. En 1841, cette loi s'étendra à l'ensemble des habitants du Canada-Uni (donc aussi à l'Ontario) puis, en 1847, à ceux résidant dans le Royaume-Uni[8].

Dans le domaine du patrimoine, il convient de souligner le rôle central joué par Frederick Temple Blackwood (Lord Dufferin), troisième gouverneur général du Canada (1872-1878). Ce dernier s'oppose à la démolition des fortifications de la ville, alors que des fonctionnaires locaux et la bourgeoisie commerçante proposent de les raser parce que considérées comme gênantes pour l'expansion de la ville (Lafrance, Charbonneau et Desloges, 1982). En sauvant les fortifications du « Vieux Québec », la ville a ainsi conservé ce qui a été reconnu un siècle plus tard comme site du patrimoine mondial par l'UNESCO. À l'occasion, des citoyens et des organismes exercent des pressions sur les pouvoirs publics afin que des vestiges du passé soient protégés. C'est le cas de la demeure de Claude de Ramesay, gouverneur de Montréal (1704-1724), construite au début du 18e siècle et qui, en 1893, doit être vendue aux enchères. La Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, fondée en 1862, ameute alors l'opinion publique et fait pression auprès des autorités de la ville pour que cette propriété soit conservée. Le mouvement de protestation a finalement gain de cause : en mai 1895, le musée du Château Ramesay ouvre ses portes. D'ailleurs, en ce domaine, la fin du 19e siècle constitue véritablement l'« âge d'or » des collections et des musées au Québec, dont plusieurs existent encore de nos jours (Lacroix, 2002). Ainsi, en est-il de la construction de l'édifice de l'Art Association of Montreal en 1879 (aujourd'hui le Musée des beaux-arts de Montréal) et du Musée Redpath d'histoire naturelle et d'ethnologie de l'Université McGill, ouvert en 1882. Quant aux collections constituées dans le milieu

8. Deux décennies plus tard, l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867* fait de la question des droits d'auteur une compétence fédérale (sur les aspects juridiques, voir Azzaria, 2006).

de l'enseignement, elles connaissent un véritable essor à cette époque grâce, notamment, aux encouragements du Département de l'instruction publique du Québec pour l'établissement du « Musée scolaire ». Outre cette initiative, il faudra cependant attendre encore quelques décennies pour qu'une véritable volonté politique de conservation du patrimoine et de mise en valeur des collections se traduise dans des mesures gouvernementales concrètes.

Cela étant dit, il convient par contre de noter cet engouement pour les fêtes commémoratives qui se développe au Québec au 19e siècle et au début du 20e siècle. Rappelant des événements marquants de l'histoire ou les réalisations de grands personnages, ces commémorations prennent la forme de grands rassemblements, souvent accompagnés de dévoilement de monuments ou de plaques souvenirs. Elles sont souvent dues à l'initiative d'élites locales, de sociétés philanthropiques et de mécènes, appuyés par les municipalités et, dans certains cas, par les gouvernements provincial et fédéral. Ces activités nourrissent une conscience historique et identitaire chez les élites canadiennes, tant anglophones que francophones[9]. En fait, ces activités de commémoration s'accompagnent d'une sorte de prise de conscience quant à la présence croissante de deux visions identitaires, l'une reposant sur une culture d'expression anglaise, de plus en plus dominante, l'autre sur une culture d'expression française, minoritaire au Canada.

Les célébrations du Tricentenaire de 1908 visant à commémorer le 300e anniversaire de fondation de Québec sont l'occasion pour le gouvernement fédéral comme pour celui du Québec de promouvoir et de concrétiser ces deux visions. La mise en valeur du passé est associée à des stratégies d'affirmation nationale distinctes. Comme le souligne l'historienne Andrée Lapointe (1993 : 85), c'est à cette époque que se cristallisent ces « deux visions identitaires inégales » – ce que l'on désignera plus tard comme le caractère biculturel et bilingue du Canada. Ce faisant, la mise en valeur du patrimoine par le gouvernement fédéral et par Québec va tendre à emprunter des stratégies distinctes. Il en est ainsi avec la création par Ottawa, en 1919, de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, bientôt suivie au Québec par la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* (S.Q. 1922, c. 30), laquelle institue du même coup une commission provinciale.

---

9. On en retrouve très tôt des manifestations dans l'inauguration de la colonne Nelson à Montréal, en 1809, érigée en l'honneur de victoires britanniques, ou dans celle du monument de Wolfe et Montcalm, à Québec, inauguré en 1827, et qui rappelle la mort des deux grands protagonistes de la bataille des Plaines d'Abraham de 1759, à Québec, James Wolfe, général anglais, et le Marquis de Montcalm, gouverneur français.

Bref, jusqu'au début du 20e siècle, les interventions publiques se centrent surtout sur les domaines du patrimoine, des archives, des arts et des lettres, avec ce soutien aux associations littéraires, artistiques et aux bibliothèques. Quelques dizaines de lois sont recensées avant la Première Guerre mondiale, dont celle concernant le domaine des vues animées. Créant le Bureau de censure des vues animées du Québec en 1913, cette loi présage alors l'avènement de ce que l'on qualifiera des décennies plus tard des « industries culturelles ».

3. LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES DU QUÉBEC DEPUIS LE DÉBUT DU 20e SIÈCLE

Au Québec, quatre grandes approches ont articulé le développement des politiques culturelles depuis le début du 20e siècle : d'abord, celle que nous qualifions d'humaniste et qui s'inscrit dans la continuité des actions et des pratiques du siècle précédent, puis l'approche libérale qui se traduit par l'émergence d'un système étatique interventionniste dans le domaine de la culture durant les années 1960, suivie de celle mettant nettement l'accent sur l'identité nationale des Québécois, particulièrement à compter de la seconde moitié des années 1970, et, enfin, l'approche néolibérale, qui réconcilie culture et économie et associe culture et industrie, consacre depuis le milieu des années 1980 les manifestations culturelles développées par les médias et les industries culturelles[10]. Au cœur du processus d'institutionnalisation des politiques culturelles, ces approches structurent graduellement les rapports entre l'État québécois et la culture, et ce, en accord avec la conception que l'on se fait à différentes époques de la notion de culture.

D'autre part, soulignons que contrairement aux autres provinces canadiennes qui, en matière de culture, entretiennent des relations généralement harmonieuses en ce domaine avec le gouvernement fédéral (Saint-Pierre, 2010 ; Saint-Pierre *et al.*, 2011), le Québec a élaboré et mis en œuvre des politiques culturelles qui ont été souvent influencées par l'absence d'un partage des compétences constitutionnelles en ce domaine entre le fédéral et les provinces (voir à cet effet Brouillet, 2005). Ce faisant, les politiques culturelles se sont inscrites dans des juridictions concurrentes et elles ont été parfois la source de conflits entre les deux paliers de gouvernement. La volonté centralisatrice du fédéral d'inscrire ses actions culturelles dans une stratégie d'ensemble, dont l'objectif est de promouvoir la culture canadienne

10. C'est dans un texte publié en 2004 que l'auteure développe pour la première fois ces quatre grandes approches (Saint-Pierre, 2004).

d'un océan à l'autre – le concept de *Nation Building* traduisant cette aspiration[11] –, entre directement en conflit avec cette volonté du gouvernement du Québec de promouvoir la culture québécoise et le fait français, particulièrement à compter des années 1960. Mais n'anticipons pas.

3.1 Des actions publiques d'abord en faveur d'une « culture lettrée »[12]

Présente bien avant le 20e siècle, l'approche humaniste est généralement associée à la « culture lettrée » et aux pratiques de mécénat et de philanthropie, alors que les interventions publiques soutiennent surtout une culture monopolisée par des élites de la « bonne société », des intellectuels et des artistes. Les avantages que ceux-ci peuvent en retirer sont avant tout motivés par leurs valeurs propres (esthétiques, artistiques, ludiques) et par l'importance que cette culture a pour la communauté à qui elle se destine en premier lieu. Cette façon de concevoir la culture et les arts n'est pas particulière au Québec et elle est présente au sein de bien d'autres sociétés occidentales. La plupart des actions publiques visent alors à accroître, pour des raisons de prestige et de philanthropie, le patrimoine artistique, littéraire, musical et architectural des sociétés concernées (Saint-Pierre et Audet, 2010).

D'abord perçue comme élitiste et relevant plus de l'initiative privée ou de quelques grandes institutions, la culture tend graduellement à être considérée comme un « bien public », notamment avec l'expansion de la culture de masse dès les années 1920. Le début du 20e siècle correspond à la mise en place des premières institutions culturelles publiques. Plusieurs initiatives sont entreprises sous l'égide du Secrétariat de la province de Québec, créé dès 1841 et qui, au moment de l'*Acte constitutionnel* de 1867 fondant le Canada, hérite de diverses responsabilités touchant différents secteurs d'intervention (éducation, santé, affaires sociales... et culture), du moins jusqu'à la création de ministères spécifiques. Ainsi, à titre de secrétaire et de registraire de la province de Québec, Athanase David devient un acteur de premier plan en proposant dans les années 1920 et les années 1930 diverses mesures gouvernementales pour développer et promouvoir la vie intellectuelle et artistique (monuments historiques, musées, écoles des beaux-arts, prix, subventions)[13]. Bref, selon Charles-Marie Boissonnault (1971 : 22),

---

11. Dès les années 1960, Edwin R. Black et Alan C. Cairns (1966) observent une montée de l'affirmation des provinces canadiennes, processus qu'ils qualifient alors de *Province Building*, et de la difficile cohabitation avec des desseins du *Nation Building*.
12. Cette section s'inspire de divers écrits de l'auteure (voir Saint-Pierre, dans la bibliographie).
13. Consulter David (2011, à paraître). D'autres personnages joueront des rôles importants dans leur domaine respectif. Il en est ainsi de Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province

David agira comme « un véritable ministre des Affaires culturelles avant la lettre ». Outre la mise sur pied du Bureau des archives de la Province de Québec (1920), David voit à l'adoption d'une loi créant la Commission des monuments historiques de la Province du Québec (1922).

Dès sa fondation, la Commission des monuments historiques œuvre à inventorier et à faire connaître les richesses patrimoniales et historiques du Québec. Le patrimoine bâti fait l'objet d'une attention spéciale[14]. En 1937, et à l'instar de ce qui se fait aux États-Unis[15] mais aussi de ce qui s'accomplit alors en France, Gérard Morisset – un personnage marquant dans la mise en valeur du patrimoine québécois – entreprend l'Inventaire des œuvres d'art et d'architecture, un fonds documentaire qu'il constitue à partir de données d'archives et d'inventaires. Entre-temps, la Commission lance en 1926 un programme de plaques commémoratives le long des routes touristiques du Québec, un phénomène qui prend de l'ampleur en Amérique du Nord avec la popularité grandissante de l'automobile. Puis, en 1929, elle procède aux premiers classements de bâtiments patrimoniaux et les seuls jusqu'en 1956 : le Château Ramesay à Montréal, l'Église Notre-Dame des Victoires à Place-Royale, à Québec, et la Maison des Jésuites à Sillery, près de Québec. Représentatifs de l'époque de la Nouvelle-France, ces trois bâtiments furent construits entre la fin du 17e siècle et le premier tiers du 18e siècle.

C'est aussi à cette époque que survient l'une des premières manifestations du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture – si on omet la question linguistique – et qui s'appuie sur l'interprétation des prérogatives conférées par la Constitution canadienne. En 1928, le fédéral institue la Commission royale de la radiodiffusion Aird. Ses travaux sont alors guidés par deux motivations : l'unité nationale et l'universalité des services (Fortier, 1992). Stimulé par les travaux de cette commission fédérale, le gouvernement du Québec adopte en 1929 sa *Loi de la radiodiffusion*, démontrant sa volonté de s'attribuer des compétences en matière de communications.

(1937-1959), et qui se décrit comme le Santa Claus des intellectuels canadiens-français (voir Handler, 1988).

14. Sont publiés *Monuments commémoratifs* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925), *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927), *L'île d'Orléans* (1928) et nombre d'articles et de brochures (voir Roy, 2000).

15. Rappelons que du côté des États-Unis, le « New Deal » (Franklin D. Roosevelt) donne lieu à quatre grands inventaires dans le domaine de la culture au début des années 1930, dont ceux sur les sites historiques et sur les édifices patrimoniaux (consulter Adams et Goldbard, 1995).

Cette initiative québécoise est rapidement contestée par le fédéral, pour être finalement jugée inconstitutionnelle en 1932 par le Comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre, le tribunal de dernière instance du Canada jusqu'en 1949 (Beaudoin, 2000). Par contre, le secteur des médias connaissent des développements croissants durant la guerre, le gouvernement de Maurice Duplessis adopte en 1945 une loi devant lui permettre d'intervenir à travers un service provincial de radiodiffusion, lequel ne sera cependant opérationnel qu'en 1968, avec la création de la télévision d'État Radio-Québec.

Entre-temps, au tournant des années 1940, s'affirme au Québec un mouvement visant à contrer « le pillage des richesses patrimoniales » (Québec, Groupe-conseil, 2000 : 39). Animé par Paul Gouin, avocat, politicien et futur président de la Commission des monuments historiques du Québec (1955-1968) (voir Hamel, 2008), et soutenu par des artistes et des intellectuels, ce mouvement fait pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il amende la loi de 1922 sur les monuments historiques, ce qui se réalisera en 1952. Ayant obtenu un élargissement de son champ d'action et de nouveaux moyens et ressources, la Commission accentue dès lors ses efforts. Plusieurs dizaines d'églises, d'œuvres d'art sacré et de bâtiments anciens (manoirs, moulins, maisons) sont classés en peu d'années. Au début des années 1960, la Commission suffit à peine à la tâche au moment où s'ajoutent la gestion des arrondissements historiques et le vaste chantier de restauration de la Place-Royale, à Québec, ce lieu où Samuel de Champlain fit construire un poste fortifié en 1608.

Enfin, malgré un contexte assombri par la Crise économique puis la Deuxième Guerre mondiale, les années 1930-1960 demeurent propices à l'adoption de diverses lois dans les domaines des vues animées, du cinéma et de la radiodiffusion, des bibliothèques publiques et des archives. Sont également mises sur pied plusieurs institutions culturelles majeures, dont le premier musée d'État, le Musée de la Province de Québec (1933 et, de nos jours, le Musée national des beaux-arts du Québec), le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec, d'abord à Montréal (1942), puis à Québec (1944), la Centrale provinciale d'artisanat (1945).

Bref, avant les années 1960, le mot « culture », comme les premières politiques culturelles, renvoie surtout à ce qui a valeur historique (archives, patrimoine, musées, bibliothèques publiques) et à la production artistique (beaux-arts et lettres), mais aussi à ce qui peut être considéré comme des particularités de l'identité canadienne-française. Quant au Québec des années 1960, cette décennie va être caractérisée par une véritable mutation

de la référence nationale, et ce, à travers les transformations structurelles, économiques, sociétales et identitaires qui auront des conséquences majeures sur l'action publique en matière de culture.

3.2 L'émergence d'un système étatique interventionniste

La deuxième approche qui structure les rapports entre l'État québécois et la culture à compter des années 1960 est celle dite libérale. Associant toujours culture et beaux-arts, ceux-ci se situent cependant dans un contexte où les notions de droit culturel et de démocratisation de la culture dominent de plus en plus les interventions des gouvernements occidentaux en ce domaine. Émerge également à cette époque, au sein de bien des pays, un nationalisme infranational qui réclame davantage d'autonomie territoriale et qui, souvent, se tourne vers la notion de droit culturel et les questions linguistiques pour affirmer une identité distincte.

Au Québec, ce nationalisme, qui s'appuie d'abord sur la culture canadienne-française et la question de la pérennité de la langue française, se retrouve dans un contexte de prédilection pour se développer, pour susciter des mesures afin de les soutenir. Rapidement d'ailleurs, et particulièrement au sein des institutions politiques et de l'appareil gouvernemental, ce nationalisme se conjugue à un changement de cap du traditionalisme vers la modernité. Quant à la notion de démocratisation culturelle, elle correspond à un modèle plus centralisé de développement conçu après la Deuxième Guerre mondiale. Au Québec, elle sera directement en appui à l'émergence d'un système étatique interventionniste dans le domaine de la culture et qui s'oriente, à compter des années 1960, vers le soutien à la création et la promotion de la fréquentation des œuvres par le plus grand nombre, le développement d'infrastructures de production et de diffusion ainsi que la professionnalisation des activités culturelles.

S'inscrivant dans la foulée des travaux de la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences du Canada (1949-1951) mise sur pied par le fédéral, le premier ministre de l'époque, Maurice Duplessis, met en place, bien malgré lui, des idées maîtresses de ce qui sera qualifié pour le Québec des années 1960 de « Révolution tranquille ». Jugeant la Commission fédérale « constitutionnellement non compétente en matière d'éducation et d'arts », le gouvernement du Québec refuse d'y prendre part, se démarquant des autres provinces canadiennes (Hyman, 1988 : 42). En réaction, le gouvernement du Québec crée en 1952 sa Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, dite commission Tremblay. Le Rapport Tremblay (1956) qui en découle contient un important volet culturel qui insiste sur la nécessité d'accroître le soutien

financier aux institutions culturelles existantes, d'instituer un Office de la langue française et, à l'instar d'un projet en préparation au fédéral, de créer un conseil des arts pour le Québec. Malgré le peu de réceptivité du gouvernement de Maurice Duplessis, plusieurs idées se retrouvent par la suite dans le *Programme du Parti libéral du Québec* (1960)[16].

Avec l'arrivée de l'équipe de Jean Lesage à la gouverne de l'État en 1960, les libéraux entreprennent une réforme sociale, économique et politique en profondeur au Québec. Pour le premier ministre Lesage, la solution au constat de « retard » du Québec réside dans la modernisation de l'État québécois et dans l'appropriation de son économie et de ses richesses naturelles (consulter McRoberts et Posgate, 1983; Comeau, 1989; Couture, 1991). C'est dans cette optique que plusieurs sociétés d'État sont créées: la Société générale de financement en 1962, la Sidérurgie du Québec en 1964, la Société québécoise d'exploration minière en 1965 et la Caisse de dépôt et de placement en 1965. C'est aussi sous le gouvernement libéral que le ministère de l'Éducation voit le jour en 1964. Entre-temps, le ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC) avait été créé en mars 1961. Le premier titulaire est Georges-Émile Lapalme (1961-1964), celui-là même qui avait rédigé le programme officiel du PLQ. Le gouvernement libéral s'inspire alors de la France qui, deux ans auparavant, avait créé son ministère des Affaires culturelles, placé sous l'égide d'André Malraux.

Par contre, la « vision englobante de la culture » élaborée par Lapalme fait que le ministère québécois doit étendre ses responsabilités au-delà du patrimoine, des arts et des lettres pour inclure d'autres domaines d'intervention particuliers au contexte québécois: la langue, l'urbanisme, l'intégration des immigrants, les minorités francophones hors Québec (Harvey, 2010). Ce faisant, et à travers les activités de son MAC, l'État québécois est appelé à devenir un véritable lieu de définition de la culture québécoise. Acquérant une place sans cesse croissante à travers l'attribution de l'aide publique et dans les processus d'affirmation et de légitimation d'une société distincte par sa langue et sa culture au sein de l'ensemble canadien, le Québec va graduellement se particulariser par la portée, l'étendue et l'ampleur de ses actions culturelles publiques ainsi que par la gestion publique de ce domaine d'intervention (voir la partie 4).

---

16. Comprenant 54 articles, dont le tout premier propose la création d'un ministère des Affaires culturelles, ce programme est issu d'un essai réalisé par Georges-Émile Lapalme en 1959 (*Pour une politique*). Ce document proposait des changements majeurs et la création de ministères responsables de nouveaux services (éducation, culture, richesses naturelles, santé, etc.).

D'autre part, de tous les gestes internationaux que pose Jean Lesage, la création, à l'automne 1961, de la Délégation générale du Québec à Paris s'avère marquante, même si cette idée de développer des relations avec l'étranger n'est pas nouvelle en soi[17]. Traditionnellement, le pouvoir de signer des traités avec des pays étrangers a toujours relevé du gouvernement fédéral. Mais une brèche dans cette politique apparaît dans le cas du Québec au cours des années 1960. La volonté politique d'affirmation nationale du Québec à l'international va s'appuyer sur le principe de l'extension internationale des compétences constitutionnelles des provinces canadiennes, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, de santé, d'éducation et de culture, tel qu'énoncé en 1965 par le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation d'alors, Paul Gérin-Lajoie. Ce dernier justifiait sa position lors d'une allocution aux membres du Corps consulaire de Montréal, en 1965 :

> Le Québec n'est pas souverain dans tous les domaines : il est membre d'une fédération. Mais il forme, au point de vue politique, un État. Il en possède tous les éléments : territoire, population, gouvernement autonome. Il est, en outre, l'expression politique d'un peuple qui se distingue, à nombre d'égards, des communautés anglophones habitant l'Amérique du Nord. Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre. [...] Il est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord (Extrait de l'allocution du ministre Paul Gérin-Lajoie, cité dans Québec, SAIC, 1999 : 16).

Fort de ce principe connu sous le nom de « Doctrine Gérin-Lajoie » et défendu depuis par les gouvernements québécois successifs, le premier ministre Lesage signe dès 1965 deux premières ententes franco-québécoises en matière d'éducation et de culture, un geste sans précédent dans la diplomatie canadienne. Relevant directement du MAC depuis sa création en 1963, le Service du Canada français d'outre-frontières travaille, pour sa part, à créer, à maintenir et à développer des liens avec les minorités francophones des Amériques. Des ententes de coopération culturelle sont signées avec l'Ontario, la Louisiane, le Nouveau-Brunswick, le Massachusetts, etc.

Cette décennie 1960 est aussi celle du *Livre blanc sur la culture* (1965) du ministre du MAC, Pierre Laporte, qui, par contre, ne sera publié qu'une décennie plus tard, en annexe au *Livre vert* (1976) du ministre Jean-Paul L'Allier. Cet énoncé résume tout de même les « Postulats d'une politique culturelle » du Québec (voir la partie 1 du Livre blanc) qui sont ceux d'un

17. Dès le début du 20e siècle, le premier ministre Lomer Gouin (1905-1920) avait appuyé le projet – non réalisé – d'une représentation consulaire du Québec en Belgique et en France (Canada, Fonds du ministère des Affaires étrangères, non daté). Pour une histoire des relations internationales du Québec, voir Paquin *et al.* (2006).

État moderne» ne représentant «que 3 % environ de l'immense masse anglophone du continent». Pour surmonter la «désagrégation de l'identité culturelle des Canadiens français», y écrit-on,

> [n]ous posons en principe que l'État québécois, plus encore que d'autres, par suite des nécessités impérieuses que nous avons évoquées [notamment en ce qui a trait à la sauvegarde de l'identité nationale des Canadiens français et de leur langue], doit se préoccuper de tout ce qui touche à la culture au sens anthropologique. Ce devoir porte d'une façon éminente sur le présent et le devenir de la civilisation d'expression française dans le Québec. [...] L'un des rôles du ministère des Affaires culturelles, au sein de ce gouvernement, est de contribuer à tracer les voies de ce destin collectif (Québec, MAC, Livre blanc, 1965 : 35).

Que conclure des années 1960 si ce n'est que cette décennie exprime une volonté politique sans équivoque de la société québécoise de prendre en main, non seulement son développement économique et social, mais également son développement culturel et son rayonnement à l'étranger.

3.3 Une politique culturelle axée sur l'identité nationale des Québécois

Marquée par une plus grande politisation des rapports sociaux, une troisième approche, qui met l'accent sur l'identité nationale des Québécois, s'impose à compter des années 1970. Comme le rappelle un rapport annuel du MAC :

> La conception nouvelle que l'on se fait de la culture et la situation toute particulière de la collectivité québécoise nécessitent un réexamen des objectifs fondamentaux du ministère, parce que ceux qui étaient formulés dans la loi de 1961, tout en demeurant valables, s'avèrent trop limitatifs en regard des exigences présentes. [...] La culture représente [...] l'ensemble des signes, des modèles, des comportements et même des règles qui permettent à une société de se reconnaître et de se définir. [...] Il nous faut développer au maximum nos valeurs propres, nos traits caractéristiques, en bref tout ce qui nous fait différents (RA[18] 1974-1975 : 9-10).

Avec la parution du Livre vert du ministre libéral Jean-Paul L'Allier, *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec* (1976), on ambitionne de «rénover la politique culturelle du Québec et [de] multiplier les budgets qui y sont consacrés» (Québec, MAC, Livre vert, 1976 : 100). On se propose de transférer divers secteurs de l'Administration à des organismes

18. Prendre note que dans ce chapitre et dans le texte qui suit, la mention «RA» renvoie au *Rapport annuel* du ministère de la Culture pour l'année mentionnée.

parapublics : des conseils de la culture, une régie du patrimoine, des commissions régionales, des bibliothèques, des musées et ainsi de suite. Cet énoncé recommande aussi un élargissement des pouvoirs, des responsabilités et des ressources financières du MAC, tout en dénonçant sa « marginalisation » et son incapacité à s'imposer jusqu'alors « comme la conscience culturelle de l'État » :

> Marginal, le ministère des Affaires culturelles s'est, avec les années, refermé sur lui-même. Il semble avoir renoncé petit à petit à intervenir, si jamais il l'a voulu, auprès des autres ministères, des institutions et organismes publics afin de les amener à respecter dans leur propre champ d'action les principales contraintes inhérentes à la protection et au développement de la vie culturelle québécoise (Québec, MAC, Livre vert, 1976 : 95).

Bien que le Livre vert du ministre L'Allier soit rendu public peu de temps avant le changement de gouvernement avec l'élection du Parti québécois en 1976, certaines de ses recommandations se traduiront par des actions concrètes, comme la création dans chacune des régions du Québec d'un Conseil de la culture, un organisme autonome et sans but lucratif, issu du milieu. Chose certaine, cet énoncé est bientôt suivi par le Livre blanc du ministre péquiste Camille Laurin, intitulé *La politique québécoise du développement culturel* (1978). À travers ce nouvel énoncé de politique, on convie les Québécois à un véritable « projet de société » en adoptant une conception élargie et englobante de la culture – considérée dans un sens anthropologique plutôt que dans un sens traditionnel plus restreint en référence à l'art et à la littérature. On mise sur les symboles, les idées et les valeurs de la société québécoise et on favorise la notion de « culture populaire », ici comprise comme la production culturelle du « peuple québécois » associée, notamment, au petit artisanat, au folklore et au patrimoine. C'est pourquoi l'État inaugure des centres d'interprétation, des sites et des parcs historiques, alors que se multiplient les lieux de diffusion (centres culturels, salles de spectacles). Mais cette décennie est aussi caractérisée par l'adoption de lois qui créent ou encadrent des institutions culturelles nationales (voir annexe 3) et par de grandes offensives en matière de droits linguistiques qui culminent avec l'adoption de la *Charte de la langue française* (ou Loi 101), en 1977.

Certaines initiatives visent à contrer celles du fédéral dans le domaine de la culture. Rappelons simplement à titre d'exemple que la politique fédérale sur le multiculturalisme canadien, adoptée par la Chambre des communes en octobre 1971, a alors comme conséquence d'intégrer l'identité québécoise à une culture canadienne basée sur une diversité multiculturelle. À cette initiative fédérale, le Québec propose sa politique de l'interculturalisme,

avec cet accent mis sur l'intégration des immigrants à une langue commune, le français, et à une culture qui se veulent partagées par la majorité, et ce, dans le respect des institutions et des valeurs de la société d'accueil[19]. De plus, c'est dans l'optique de faire concurrence au fédéral que Québec décide de regrouper, en 1978, sous un superministère d'État, les ministères à vocation culturelle (Affaires culturelles, Éducation, Communications, Loisir, Immigration). Camille Laurin assume dès lors cette fonction qui, même si elle n'implique pas de responsabilités administratives, contrairement aux ministères sectoriels, a été conçue dans le but d'assister le Conseil exécutif dans l'élaboration des grandes politiques gouvernementales (Saint-Pierre, 2010).

3.4 Une politique culturelle alliant culture et économie

Alors que l'approche mettant l'accent sur l'identité nationale des Québécois demeure toujours centrale, s'ajoute à compter des années 1980 celle qualifiée de néolibérale. Cette quatrième approche structure graduellement les rapports entre l'État québécois et la culture et, comme dans celles des périodes précédentes, elle s'inscrit dans des mouvances et des changements, bien présents dans d'autres sociétés occidentales. Associé aux gouvernements de Margaret Thatcher au Royaume-Uni et de Ronald Reagan aux États-Unis, le néolibéralisme émerge au début des années 1980 pour s'étendre à l'échelle mondiale par la suite. Au Canada, au niveau fédéral, l'adoption du néolibéralisme est particulièrement associée au gouvernement conservateur de Brian Mulroney (1984-1993) et à sa politique de réduction du déficit budgétaire ainsi qu'à la signature des accords de libre-échange en 1988 (ALE), puis en 1993 (ALENA).

Cette idéologie considère que l'État doit jouer un rôle moindre dans l'économie et dans la société, d'où une remise en question des principes et des politiques de l'État-providence. L'État n'apparaît donc plus comme l'acteur central, mais plutôt comme un acteur parmi d'autres, aux côtés de l'entreprise privée et des divers organismes issus de la société civile. Outre le fait de promouvoir une administration publique de petite taille et un recours aux forces du marché, les mesures gouvernementales généralement privilégiées sont la libéralisation des échanges, la déréglementation, la privatisation, la décentralisation et la sous-traitance des services gouvernementaux, les réductions des impôts et du déficit et, enfin, l'équilibre budgétaire.

19. Pour une réflexion sur l'interculturalisme, voir Rocher *et al.* (2007).

Dans le domaine plus spécifique de la culture, l'approche néolibérale va tendre à intégrer plus fortement les secteurs jusque-là distincts de la culture et de l'économie sous le chapeau des industries culturelles qui sont perçues comme des véhicules par excellence pour développer et promouvoir la culture québécoise. L'accroissement des dépenses culturelles publiques s'accompagne de nouveaux postulats, de nouvelles croyances économiques quant aux vertus d'une saine gestion des activités culturelles. Les années 1980 et 1990 sont aussi celles de l'apologie de la notion d'« entreprise culturelle » et de l'essor des associations professionnelles, alors que le nombre d'emplois culturels croît de façon importante. Comme au cours des décennies précédentes, l'action gouvernementale du Québec consiste à soutenir une politique de l'offre, à travers la multiplication des équipements culturels et à satisfaire les producteurs culturels. Mais cette période est fondée sur un questionnement des capacités et des responsabilités de l'État québécois qui oblige à repenser l'ensemble des stratégies culturelles.

Un événement majeur qui symbolise les changements survenus en ce domaine correspond au Sommet sur les industries culturelles du Québec, tenu en 1978. À cette époque, malgré des développements importants dans certains secteurs, comme le cinéma, l'édition du livre et la musique, les industries culturelles québécoises en général éprouvent de sérieux problèmes de sous-financement. Pour les résoudre, le gouvernement du Québec adopte en 1978 la *Loi constituant la Société québécoise de développement des industries culturelles* (L.Q. c. 24). S'inspirant du secteur privé, il s'agit alors de donner à ce secteur en pleine expansion des moyens financiers comparables à ceux des autres secteurs économiques, à savoir des capacités d'emprunt, des garanties de prêts, des rabattements d'intérêts, etc. Liés au projet économique nationaliste mis de l'avant par le Parti québécois, porté au pouvoir deux ans plus tôt, les objectifs de la SODIC sont clairs :

> 1) assurer le maintien sous contrôle québécois des entreprises culturelles qui sont susceptibles de passer entre les mains de firmes étrangères ; 2) rapatrier entre les mains de Québécois la plus grande part possible des industries de production et de distribution des produits culturels ; 3) favoriser le développement d'entreprises culturelles québécoises d'envergure internationale ; et enfin 4) favoriser la création et l'implantation de nouvelles entreprises québécoises (Fournier, Bélanger et Painchaud, 1978 : 15).

À cette époque, l'appellation « politique du développement culturel » est consacrée en tant que domaine de croissance. Les politiques culturelles du Québec s'orientent vers des secteurs de pointe (télévision par satellite, inforoute de l'information, système de télédiffusion et nouvelles technologies), des secteurs compétitifs dans un contexte de mondialisation des échanges

et d'ouverture des marchés, des secteurs à la recherche de la rentabilité et du profit, des secteurs générateurs d'emplois. C'est d'ailleurs avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Robert Bourassa en 1985 que les premières initiatives en matière de réorganisation gouvernementale sont prises.

La décennie 1990 s'inscrit dans la continuité, mais elle est aussi marquée par des changements importants dans les interventions culturelles du gouvernement du Québec. L'un des principaux instruments de changement demeure l'adoption d'une politique culturelle « gouvernementale » en 1992, laquelle vise à dépasser le champ sectoriel du seul ministère des Affaires culturelles pour s'étendre à plus d'une vingtaine de ministères et de sociétés d'État ainsi qu'au monde municipal[20]. Cette politique a alors trois grands objectifs : « contribuer à l'affirmation de l'identité culturelle québécoise » en valorisant la langue française et l'héritage culturel et en renforçant le dialogue des cultures ; « susciter le développement de la création artistique » en améliorant les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes et en assurant la vitalité des organismes artistiques ; enfin, « favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle » en renforçant l'éducation aux arts et à la culture et en encourageant la participation du plus grand nombre à la vie artistique et culturelle.

Cette politique gouvernementale impose une décentralisation du soutien aux arts grâce à la création en décembre 1992 du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), un organisme autonome qui associe étroitement les artistes et les créateurs aux décisions qui les concernent. Deux ans plus tard, dans les suites de cette politique et en remplacement de la Société générale des industries culturelles (SOGIC), l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi sur la Société de développement des entreprises culturelle.* Cette loi crée une nouvelle société d'État, la SODEC, qui regroupe l'ensemble des interventions destinées aux entreprises culturelles. C'est également à cette époque, pour stimuler l'économie montréalaise, là où se concentre la très grande majorité des organismes et des industries de la culture et des communications, que le gouvernement du Québec annonce deux grands projets que l'on souhaite structurants : la mise sur pied de la Cité du Multimédia, en 1998, et la création de la Cité des arts du cirque, l'année suivante. C'est dans la lignée de ces deux grands projets que le projet Quartier des spectacles voit le jour en juin 2003. Il s'agit d'un projet

20. À cet effet, l'une des principales mesures fut l'établissement d'ententes globales de développement culturel avec les municipalités locales et régionales (MRC). Entre 1995 et 2[illegible] ententes multisectorielles de développement culturel ont ainsi été signées avec 22 municipalités (Saint-Pierre, 2004 ; consulter également de la Durantaye, 2002).

partenarial, né à la suite du Sommet de Montréal (2002) et qui avait réuni une multitude d'acteurs politiques, socio-économiques et culturels ainsi que plusieurs regroupements communautaires et citoyens.

L'élection du gouvernement libéral en 2003 marque un nouveau tournant dans le discours, notamment avec un projet de réingénierie de l'État québécois (réduction de sa taille, de son budget et de son rôle). Diverses raisons sont invoquées pour mettre de l'avant ce projet[21] : la nécessité pour l'État québécois de s'adapter au nouveau contexte socio-économique, poursuivre le contrôle des dépenses publiques enclenché en 1996 par le Parti québécois (le « déficit zéro »), réduire les impôts et la dette publique (parmi les plus élevés à l'échelle canadienne), s'adapter aux changements démographiques (vieillissement de la population) et mettre en place de nouvelles façons d'offrir les services publics. Dans le secteur plus spécifique de la culture et des arts, comme le souligne le document *Pourvoir la culture ensemble – Cahier de propositions*, diverses pistes d'action sont envisagées pour

> accroître le mécénat, perfectionner les modalités d'accès au capital financier, encourager le développement de la demande, renforcer le secteur des arts et de la culture [ainsi que] le secteur des industries culturelles, consolider les liens entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture (Québec, MCCQ, mai 2005 : 11).

Enfin, pour clore cette troisième partie, soulignons que la politique culturelle du Québec semble prendre un nouveau virage, avec ce projet annoncé à l'automne 2010 et qui consiste à élaborer un Agenda 21 de la culture. Faisant suite au plan d'action de développement durable du ministère de la Culture, rendu public en avril 2009 (voir http://www.mddep.gouv.qc.ca), ce projet s'inspire de la réflexion internationale en ce domaine, et qui constitue de nos jours un enjeu majeur pour les sociétés contemporaines. Le Québec devient l'un des rares États à avoir adopté à la fois une législation et une politique spécifiquement sur le développement durable, et le premier à élaborer un Agenda 21 de la culture. Comme le mentionne le préambule du Plan d'action du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) :

> Deux éléments principaux ont guidé la préparation du plan d'action : la protection du patrimoine culturel reconnue dans la *Loi sur le développement durable* [du Québec] comme l'un des seize principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* qui engage les

21. Pour une critique sur ce projet de réingénierie de l'État, consulter Rouillard *et al.* (2004

États signataires à intégrer la culture dans le développement durable (Québec, MCCCF, 2009 : 9).

D'ailleurs, comme il l'avait fait quelques années auparavant dans le dossier sur la diversité culturelle, le Québec affirme une nouvelle fois son leadership. Promu dès la fin des années 1990 par le Québec à travers son ministère de la Culture, et rapidement endossé par le Canada et la France (Atkinson, 2001 ; Bernier, 2000), cet instrument a finalement été adopté par l'UNESCO en octobre 2005. Depuis, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été signée par plus d'une centaine d'États, dont le Canada comme tout premier signataire. Pour sa participation active au cheminement de ce dossier crucial, le Québec a gagné « sa place » au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO, perpétuant cette volonté établie dès les années 1960 d'assurer une présence du Québec au sein d'instances internationales. Quant à la question du développement durable, désormais indissociable de la viabilité à long terme des sociétés, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine faisait siennes, dans son plan d'action, ces quatre dimensions indissociables que sont « la responsabilité environnementale, la santé économique, l'équité sociale et la vitalité culturelle » (Québec, MCCCF, 2009 : 11).

4. LA GESTION PUBLIQUE DES « AFFAIRES CULTURELLES »

Au regard des approches d'intervention présentées précédemment, on peut subdiviser l'évolution de la gestion des « affaires culturelles » par le gouvernement du Québec en quatre grandes périodes. Une première qui précède la création d'un ministère des Affaires culturelles (MAC) et qui, dans les faits, se traduit par des initiatives du Secrétariat provincial et, à l'occasion, de certains ministères pour des actions spécifiques (par exemple, ceux de la Jeunesse et de l'Instruction publique). Une seconde période qui se traduit par la « construction » du MAC dans les années 1960, puis sa restructuration administrative au début des années 1970. Une troisième période qui correspond à une véritable offensive du ministère des Affaires culturelles à compter de la seconde moitié des années 1970 et qui vise alors à affirmer l'identité nationale et culturelle des Québécois et à soutenir les industries culturelles. Enfin, depuis le début des années 1990, une quatrième période qui s'appuie sur les grands principes et les orientations définis par la « première politique culturelle gouvernementale », déposée à l'Assemblée nationale du Québec en 1992.

Mais auparavant, rappelons que 23 ministres ont dirigé successivement le ministère des Affaires culturelles depuis sa création en 1961, soit une moyenne d'à peine deux années par titulaire. En fait, à peine six ministres ont assumé la direction du MAC durant au moins quatre années. Par exemple, lorsque les libéraux reprennent le pouvoir en mai 1970, cinq ministres se succèdent aux Affaires culturelles en quelque six années, soit jusqu'à l'élection du Parti québécois en novembre 1976. De fait, certaines périodes où les changements sont fréquents à la gouverne du ministère peuvent se traduire par une certaine inertie de l'action culturelle gouvernementale, du moins comme en témoigne le rapport du Tribunal de la culture qui, en 1975, critique sévèrement le MAC. Mais n'anticipons pas.

4.1 L'omniprésence du Secrétariat provincial dans la « gestion » des affaires culturelles

Avant la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, les responsabilités administratives en matière de culture sont surtout assumées par le Secrétariat de la province qui avait hérité, en 1867, de diverses responsabilités, dont celles de la conservation des archives et du financement des institutions culturelles. Certains organismes et ministères gouvernementaux interviennent aussi dans le domaine de la culture. C'est le cas du ministère de l'Industrie et du Commerce, en ce qui a trait à la loi créant un service provincial de radiodiffusion (1945), ou encore du ministère de la Jeunesse, avec la remise de bourses d'études aux jeunes musiciens. Même le ministère des Travaux publics intervient à l'occasion, lors d'actes de commémoration ou de travaux d'art sur des édifices publics.

À cette époque, comme le souligne Iain Gow (2009), le Secrétariat provincial constitue un « grand ministère », polyvalent, avec un large mandat. Différents services gouvernementaux et diverses institutions administratives décentralisées (municipalités, asiles, hôpitaux, institutions de charité, etc.) relèvent de sa juridiction. Au fil des décennies, certaines responsabilités lui sont soustraites au profit de ministères nouvellement créés : par exemple, les ministères des Affaires municipales en 1918, de la Santé en 1936, de l'Industrie et du Commerce en 1943, du Bien-être social et de la Jeunesse en 1946. Par contre, jusqu'à la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, le Secrétariat exerce le « contrôle » sur différentes institutions culturelles, tout en attribuant de « petites » subventions aux organismes artistiques, aux sociétés historiques, scientifiques et littéraires, au Conservatoire de musique du Québec et ainsi de suite. Responsable de la Bibliothèque du Parlement, il attire notamment en son sein des hommes lettrés, dont certains seront

marquants dans le domaine de la culture. C'est le cas d'Athanase David qui assume les fonctions de secrétaire de la province entre 1919 et 1936.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Athanase David est à l'origine de lois et de diverses mesures de soutien pour promouvoir la vie intellectuelle et artistique (voir Harvey, 2003). Il lui revient de faire adopter la *Loi pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques,* dont les prix attribués sont bientôt désignés comme les Prix David (depuis 1977, les Prix du Québec), tout en maintenant les Prix d'Europe, institués dès 1910-1911. Ces derniers permettent des formations complémentaires à l'étranger pour de jeunes musiciens. Selon Fernand Harvey, c'est plus de 750 000 dollars en bourses qui sont remis par le Secrétariat entre 1920 et 1936 (2003 : 45). Bien plus, c'est au cours de l'exercice financier de 1930-1931 que les dépenses de ce ministère dans le domaine de la culture sont les plus importantes. Elles passent de 40 400 dollars en 1920-1921 à plus de 191 000 en 1925-1926, pour grimper à 312 100 en 1930-1931 et diminuer de façon importante à 173 200 dollars en 1935-1936 (*ibid.* : 82-83). La Crise économique n'est certes pas étrangère à ce dernier résultat.

Quant à la répartition des dépenses du Secrétariat, elle donne un bon aperçu des priorités culturelles d'alors, d'ailleurs majoritairement dirigées vers le domaine de l'enseignement. De la sorte, 65 pour cent des 312 000 dollars en dépenses totales en 1930-1931 sont attribuables au Programme d'encouragement à la littérature et des Beaux-arts dans les écoles primaires du Québec (102 800 $) et au financement des Écoles des Beaux-arts de Québec et de Montréal (97 200 $). Suivent les Bourses d'Europe (55 200 $), les Archives canadiennes et le Musée du Québec (27 000 $) et, enfin, le Conservatoire national de musique (10 000 $). Le reste des dépenses consistent en de modestes soutiens pour le Prix d'Europe (en musique), la Maison des étudiants à Paris, le Prix David, le Musée scolaire et, enfin, le Monument national (Harvey, 2003 : 82-83), un centre culturel rattaché à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Au cours des décennies suivantes, les gouvernements successifs de l'Union nationale et du Parti libéral, souvent à travers les initiatives du Secrétariat provincial, adoptent différentes lois et mesures, dont la *Loi sur le cinéma* en 1938, l'acquisition de la Bibliothèque Saint-Sulpice en 1941, la *Loi concernant les publications et la morale publique* (1950) et la *Loi pour l'établissement et l'administration d'une salle de concert à Montréal* (1956 : de nos jours, la Place des arts de Montréal). C'est aussi le Secrétariat qui, à la suite de l'adoption de la *Loi des bibliothèques publiques* en 1959, instaure un Service des bibliothèques publiques.

4.2 Les « grandes » ambitions d'un « petit » ministère des Affaires culturelles

La loi instituant le ministère des Affaires culturelles est sanctionnée le 24 mars 1961. Celui-ci a alors le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et de promouvoir leur rayonnement à l'extérieur. Il doit assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Pour ce faire, dès sa création, on rapatrie plusieurs institutions, organismes et services déjà existants et qui relèvent jusqu'alors du Secrétariat provincial (voir tableau 1). C'est notamment le cas de la Commission des monuments historiques, du Musée du Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique, alors que l'Office du film du Québec, qui relève du Conseil exécutif depuis sa création en 1941, est plutôt transféré au Secrétariat provincial en 1960. Également rattachées au MAC au moment de sa création, la Bibliothèque Saint-Sulpice et les Archives de la province de Québec deviendront respectivement la Bibliothèque nationale du Québec en 1967 et les Archives nationales du Québec en 1969. Outre ces différents transferts, certains organismes et services sont mis sur pied dans les premières années d'existence du ministère : l'Office de la langue française (créé en 1961), le Département du Canada français d'outre-frontières (1963), le Conseil provincial des arts (1962), auxquels s'ajoutent, dans la deuxième moitié des années 1960, la Direction générale de l'immigration en 1966, l'Office du film du Québec en 1967, Radio-Québec en 1968 et le Bureau de surveillance du cinéma en 1969.

Le tableau 1 présente les institutions, organismes et services existants, par secteur d'intervention, et relevant du ministère des Affaires culturelles au 31 mars 1962 (l'an 1 du MAC) et au 31 mars 1972 (l'an 10). Durant cette décennie, quatre ministres s'y sont succédé, dont trois libéraux : Georges-Émile Lapalme (1961-1964)[22], Pierre Laporte (1964-1966), Jean-Noël Tremblay de l'Union nationale (1966-1970) et François Cloutier (1970-1972). Sous leur gouverne, le MAC connaît des développements importants, tant sur le plan de la structuration de ses directions et de ses services que sur celui de l'élaboration de politiques sectorielles.

22. Sur les réalisations du ministre Lapalme, ses difficultés au cours des premières années d'existence du MAC et ses désillusions, consulter Harvey (2010).

TABLEAU 1

Institutions, organismes et services du ministère des Affaires culturelles, en 1962 et en 1972

Au 31 mars 1962 * Organismes, services créés avant le MAC)	Au 31 mars 1972 (** Huit organismes « autonomes »)
Langue	
Office de la langue française (1961)	** Office de la langue française
Patrimoine/archives/musées	
* Archives de la Province (1920)	Archives nationales (1969)
* Commission des monuments historiques (1922)	** Commission des monuments historiques
* Inventaire des œuvres d'art (1937)	Inventaire des œuvres d'art
Service d'archéologie (1962)	Service d'archéologie et d'ethnologie
* Musée de la Province (1933)	** Comité consultatif de la Place-Royale
	Service des monuments historiques (1963)
	Prix
	Musée du Québec
	Musée d'art contemporain
Bibliothèques	
* Bibliothèque Saint-Sulpice (1941)	Bibliothèque nationale (1967)
* Service des bibliothèques publiques (1959)	Service des bibliothèques publiques
* Commission des bibliothèques publiques (1959)	** Commission des bibliothèques publiques
Arts et lettres/livre	
Conseil provincial des arts du Québec (1962)	** Comité consultatif du livre
Service des lettres (1961-1962)	Service des lettres
* Concours artistiques	** Centrale d'artisanat du Québec
Concours littéraires et scientifiques (1960)	Office du film du Québec
	Subventions
	Service de musique
	Services des arts plastiques
	Service du théâtre
	Service de l'aide à la création et à la recherche
Formation/éducation artistique	
* Conservatoire de musique et d'art dramatique (1942)	Conservatoires d'art dramatique
Service de l'enseignement de la musique (1961)	Conservatoires de musique

Relations extérieures/intergouvernementales/interministérielles	
Service des relations extérieures et de l'information (1961-1962)	Direction des relations culturelles
Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris (1962)	Secteur Amérique
	Secteur international
	Secteur des délégations
	Secteur des ententes fédérales-provinciales
	Secteur interministériel
Autres	
* Service d'astronomie (1943) et son Observatoire	Service des centres culturels
	** Bureau de surveillance du cinéma
	** Comité consultatif des ciné-parcs (aboli en 1972)
RA 1961-1962 : 1)	RA 1971-1972 : 7-8

Dès sa deuxième année d'existence, le MAC élabore deux projets de loi : l'un pour la protection et la mise en valeur des monuments historiques du Québec (sanctionné en juillet 1963), l'autre pour la réorganisation des Archives publiques. Du côté du Service des bibliothèques publiques, une étude est réalisée en vue de créer un réseau de bibliothèques régionales. Une première bibliothèque centrale de prêt (BCP) est créée à Trois-Rivières en 1963. Il faut dire qu'à cette époque le Québec accuse du retard en ce domaine, comparativement à d'autres provinces canadiennes, et particulièrement l'Ontario. Ce n'est qu'à partir des années 1980, avec le plan du ministre Denis Vaugeois, que les bibliothèques publiques connaîtront un développement important dans toutes les régions du Québec. Quant au Conseil provincial des arts, qui commence ses activités en janvier 1962 et est essentiellement consultatif, il soumet dès sa première année de fonctionnement un mémoire : *Quelques conditions et éléments d'une politique culturelle pour le Québec*. Pour ses auteurs, ce document se veut « une première réflexion sur les principes et les critères qui devraient étayer une politique culturelle gouvernementale cohérente en matière d'aide à la vie culturelle » (RA 1962-1963 : 34)[23].

23. Ce Conseil disparaît cependant à la fin des années 1960 et il faudra attendre près de 25 ans pour que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) voit le jour, et ce cette fois-ci, en tant qu'organisme autonome de financement (principe du *arm's length*).

Les années suivantes sont consacrées à la mise sur pied de divers services au sein du ministère : monuments historiques, arts et lettres, Canada français d'outre-frontières, théâtre, aide à la création et à la recherche. Le ministère fait aussi adopter des projets de loi, dont la *Loi sur l'accréditation des libraires* (1965), celle autorisant le MAC à restaurer la Place-Royale, à Québec (1967), ou encore la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (Loi 63, 1969). Entre-temps, le ministre Pierre Laporte, responsable du MAC, signe la présentation du *Livre blanc sur la politique culturelle du Québec* (1966), tout en précisant que l'objectif de cet énoncé « n'est pas de décentraliser, mais de déconcentrer la vie artistique » (RA 1965-1966 : 15)[24]. C'est à cette époque que le gouvernement du Québec crée la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (Québec, Rapport Rioux, 1969), laquelle sera notamment à l'origine de la régionalisation des conservatoires de musique en plus de ceux de Montréal et de Québec. Quant au MAC, il poursuit sa structuration et ajoute trois directions générales (Diffusion de la Culture, de l'Enseignement artistique et de l'Immigration) à celle déjà existante des Arts et des Lettres. De son côté, son Service de l'immigration met sur pied un comité interministériel dans le but de créer un service québécois de l'immigration. Une direction générale de l'immigration voit finalement le jour en avril 1966 ; elle a alors le mandat « de l'accueil, de l'intégration et de l'aide économique aux immigrants ». Puis, suivra finalement un véritable ministère de l'Immigration en 1968.

La seconde moitié des années 1960 est consacrée à des activités permettant une présence accrue du ministère sur le territoire québécois. Un premier bureau permanent du MAC est ouvert à Montréal au cours de l'exercice 1966-1967, alors que cinq bureaux d'aménagement culturel seront mis sur pied à la fin des années 1960 (Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Québec). Ces bureaux assurent une présence permanente du ministère dans diverses régions du Québec. Par ailleurs, à l'occasion du centenaire de la Confédération, et grâce à un programme fédéral auquel participent financièrement tous les niveaux de gouvernement, des centres culturels sont construits dans plusieurs villes du Québec. Le plus important projet est celui du Grand Théâtre de Québec, autorisé en octobre 1966. Quant au Service des bibliothèques publiques, il continue à encourager les municipalités à assumer leur responsabilité en ce domaine et à structurer un réseau de bibliothèques régionales.

24. Dans le RA 1966-1967 (p. 16), on souligne d'ailleurs que le Conseil des arts « s'est décidé sur le texte final du Livre blanc ».

L'année 1970 marque un tournant important au sein du ministère des Affaires culturelles, lequel semble découler de la première Conférence intergouvernementale mondiale tenue dans le domaine de la culture, à Venise, à l'été 1970[25]. Organisée sous l'égide de l'UNESCO, cette conférence réunit des ministres chargés de la culture ; 88 pays y sont représentés. « Instruits des politiques culturelles élaborées à la conférence de l'UNESCO, le ministre et le sous-ministre [entreprennent alors] de regrouper les services et les directions suivant les fonctions essentielles d'un ministère des Affaires culturelles » (RA, 1970-1971 : 13). Quatre directions générales sont créées : de la Création (théâtre, musique, lettres et livre, arts plastiques et aide à la création), de la Diffusion (bibliothèques publiques, bureaux d'aménagement culturel, centres culturels et Office du film du Québec), de la Conservation (archives, musées, Commission des monuments historiques) et enfin de la Formation (enseignement des arts, conservatoires, écoles des beaux-arts). Quant à l'Office de la langue française, cet organisme demeure central « puisque le problème linguistique est devenu une priorité dans le contexte québécois ». Il a alors notamment pour objectif d'implanter le français comme langue de travail (*ibid.* : 88).

Par ailleurs, malgré la multiplication de ses interventions et l'élargissement graduel de ses mandats au cours de ses quinze premières années d'existence, le ministère des Affaires culturelles semble connaître un certain essoufflement au milieu des années 1970. Il demeure toujours faiblement doté en budget compte tenu de ses ambitions et de ses responsabilités. Puis, empêtré dans une crise linguistique devenue prégnante et bousculé par la montée du nationalisme, le gouvernement du Québec est de plus en plus pressé par le milieu culturel et des intellectuels à assumer seul le développement de la culture québécoise. Il faut dire que l'action culturelle fédérale, bien organisée et pourvue de ressources considérables, poursuit des objectifs visant le développement d'une culture canadienne et le renforcement de l'unité nationale. Ces orientations suscitent des réactions de méfiance, voire d'opposition au Québec[26]. C'est le cas du rapport du Tribunal de la culture publié dans la revue *Liberté* en 1975.

---

25. C'est également en 1970 que le Québec est admis comme gouvernement participant à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
26. C'est le cas du Secrétariat d'État canadien qui met en œuvre sa politique culturelle, au début des années 1970. C'est aussi à cette époque que la politique canadienne du multiculturalisme voit le jour (1971), alors que le ministère fédéral des Communications accroît ses interventions.

Issu d'une initiative d'intellectuels et d'artistes québécois, ce rapport émet des critiques sévères à l'endroit du ministère des Affaires culturelles du Québec qui aurait fait preuve d'inertie, selon ses auteurs. Rappelons que cinq ministres libéraux se sont alors succédé au MAC depuis 1970..., une situation qui ne contribue certes pas à la stabilité au sein d'un ministère auquel on attribue pourtant une mission fondamentale auprès de la société québécoise. Puis, il faut souligner qu'il dispose d'un budget modeste, comparativement aux dépenses fédérales croissantes en ce domaine. Le budget du ministère atteint à peine les 60,4 millions de dollars en 1977-1978 (RA 1977-1978 : 15-16), alors que les dépenses du fédéral en culture se chiffrent à 345 millions de dollars, soit 2,2 pour cent du budget fédéral total (Québec, Livre blanc, 1978 : vol. 1, 22). Les élections provinciales de novembre 1976 constitueront un point tournant.

4.3 L'offensive du ministère des Affaires culturelles à compter de 1976

Après l'élection du Parti québécois en novembre 1976, aux visées indépendantistes, l'action du ministère des Affaires culturelles est axée sur trois grands objectifs : « favoriser une véritable politique de démocratisation de la culture, renforcer le sentiment d'appartenance des Québécois, intégrer les activités culturelles dans la vie économique » (RA 1981-1982 : 4). L'accent est mis sur le développement des industries culturelles québécoises, la professionnalisation du milieu culturel, la déconcentration des services et la régionalisation accrue des politiques et des programmes. Dans l'optique de planifier l'ensemble des actions gouvernementales en ce domaine, le gouvernement péquiste crée un superministère d'État au Développement culturel, dont le titulaire est Camille Laurin. Ce ministère regroupe alors l'ensemble des ministères à vocation culturelle (Affaires culturelles, Éducation, Communications, Loisir, Immigration), lui attribuant une importance politique équivalente à celle accordée aux deux autres ministères d'État centraux (Développement social et Développement économique), et dont les titulaires entrent également en fonction en février 1977.

Rapidement, le nouveau ministère d'État au Développement culturel propose un « projet de société » à travers sa politique du développement culturel (Livre blanc de 1978). Ayant pour objectif de contrer l'offensive culturelle fédérale, dont les moyens et les ressources sont considérables, cette politique vise à renforcer l'identité culturelle des Québécois et à protéger la langue de la majorité : le français. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'est adoptée la *Charte de la langue française* (Loi 101, 1977) qui fait du français la langue dans l'affichage public et la publicité commerciale.

Le français devient aussi la langue de travail dans les entreprises de plus de 50 employés, la langue d'enseignement, en y restreignant l'accès à l'école anglaise, et la langue de la législation et de la justice, ce qui a tôt fait de susciter des contestations. Dès 1979, la Cour suprême du Canada invalide les articles de la Charte relatifs à la langue de la législation et de la justice. Ce jugement oblige l'adoption de la *Loi réadoptant en français et en anglais la loi 101 et toutes les autres lois adoptées depuis 1977.* Au fil des années, d'autres jugements obligeront des assouplissements, diminuant pour autant la portée initiale de la Charte (consulter http://www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/reperes/reperes.html).

C'est le ministère d'État au Développement culturel qui publie en 1981 : *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles.* Dans ce document, on développe le concept de « culture de convergence », lequel vient appuyer cette idée d'intégrer la diversité à la culture québécoise, tout en cherchant à se démarquer de la politique canadienne du multiculturalisme :

> La société québécoise n'a pas [...] à adopter les principes du multiculturalisme, tels que voudrait les mettre en œuvre la *mosaïque canadienne.* Le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec. [...] C'est à cette condition seulement que tous pourront se sentir vraiment Québécois. On ne sera plus en présence d'une juxtaposition des traditions culturelles, mais devant une convergence des efforts vers la réalisation d'un projet culturel collectif. Et on aura évité l'assimilation des groupes minoritaires puisque chacun, bien relié à l'ensemble et capable de communiquer avec les autres, aura conscience de ce qu'il apporte d'original au développement culturel québécois (Québec, Ministère d'État au Développement culturel et scientifique, 1981 : 12).

Quant aux activités plus spécifiques du ministère des Affaires culturelles, la fin des années 1970 et le début des années 1980 sont marqués par diverses actions sectorielles : régionalisation des Archives nationales du Québec avec la création de centres régionaux, mise en place des Conseils régionaux de la culture (CRC), création du Centre de conservation du Québec (CCQ), doté d'une mission de conservation et de restauration du patrimoine mobilier du Québec. Le secteur des industries culturelles est l'objet d'une attention particulière (création de la Société québécoise de développement des industries culturelles, lois dans les secteurs du livre et du cinéma). Le MAC lance également un plan quinquennal visant la rénovation de bibliothèques existantes et la construction de nouvelles, sans oublier les besoins des municipalités de 5 000 habitants et plus (le Plan Vaugeois). Le rapport du ministère de 1981-1982 fait alors état de 132 bibliothèques

subventionnées au Québec. On y souligne que 79 pour cent de la population québécoise est désormais desservie, grâce à une mesure introduite en 1980 : l'Aide à la construction et à la rénovation de bibliothèques municipales (RA 1981-1982 : 26).

En 1982, le gouvernement du Parti québécois entreprend un nouveau virage en délaissant d'abord ses superministères d'État, dont celui à vocation culturelle. Du côté du ministère des Affaires culturelles, on procède à une réorganisation administrative de plusieurs services et on décloisonne et déconcentre des programmes. Un plan est élaboré pour régionaliser une partie de la gestion culturelle, alors que l'autre partie est confiée à un réseau de sociétés d'État. Des organismes sont créés, dont la Régie du cinéma, la Société générale du cinéma et l'Institut québécois du cinéma. Certaines composantes du MAC acquièrent un statut juridique particulier tout en demeurant sous la responsabilité ministérielle. C'est le cas de la Société du Grand Théâtre de Québec et de la Société québécoise de développement des industries culturelles, mais aussi du Musée du Québec, du Musée de la civilisation et du Musée d'art contemporain qui deviennent des sociétés d'État en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (1983).

Le ministère des Affaires culturelles adopte des programmes plus fonctionnels, favorables aux municipalités et aux régions, aux artistes et aux créateurs. Nouvellement porté au pouvoir lors de l'élection provinciale de décembre 1985, le gouvernement libéral met sur pied la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur. Ses travaux débouchent sur l'adoption, en 1987 et en 1988, de deux lois qui reconnaissent le statut professionnel des artistes et leurs conditions d'engagement et qui délèguent aux associations et aux corporations le pouvoir de contrôler elles-mêmes leur profession. D'autres lois sont adoptées (livre, archives, théâtre, danse, musées) ou connaissent des modifications importantes (biens culturels, cinéma), alors que l'on procède à la fusion, en 1988, de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) et de la Société générale du cinéma (SGC) pour devenir la Société générale des industries culturelles (SOGIC et depuis 1995, la Société de développement des entreprises culturelles ou SODEC).

Enfin, alors que les pressions exercées par et sur d'autres secteurs névralgiques d'intervention de l'État (santé, services sociaux, éducation) se font insistantes, les budgets du ministère des Affaires culturelles passent de 94,5 millions de dollars en 1980-1981 à près de 260 millions, en 1990-1991, soit un accroissement de près de 200 pour cent en une décennie. Bien plus, selon une étude produite pour la ministre du MAC en 1990,

et en tenant compte de la part des budgets d'autres ministères québécois qui soutiennent des activités culturelles et artistiques, comme la formation des artistes, la radiotélévision publique, les festivals populaires et les loisirs scientifiques, les dépenses publiques consacrées aux arts et à la culture au Québec totalisent 900 millions de dollars en 1990 (Coupet, 1990 : 103). La participation du gouvernement du Québec à la culture et aux arts est alors plus élevée (47 %) que celles du fédéral (31 %) et des municipalités (22 %) (Canada, Statistique Canada, mars 1993). Au cours de la période suivante, le budget du ministère ne cessera de croître pour dépasser les 652 millions de dollars en 2009-2010, alors qu'il n'était que de 60,4 millions quelque trois décennies plus tôt (RA 1977-1978 : 15-16 ; RA 2009-2010 : 52-53).

4.4 La Politique culturelle de 1992 et l'accentuation du virage néolibéral

Face à une crise des finances publiques et à un débat constitutionnel déchirant à l'échelle canadienne, la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla, dépose en juin 1992 la *Politique culturelle du Québec*[27]. Élaborée et mise en œuvre dans un contexte fort particulier, cette politique a des visées précises. Elle se propose d'abord de dépasser le champ sectoriel du seul ministère des Affaires culturelles afin d'associer plus d'une vingtaine de ministères et de sociétés d'État, une ambition caressée depuis le Livre vert du ministre L'Allier (1976). Cette politique veut aussi réviser en profondeur les modes d'intervention publique dans le domaine de la culture en transformant la vocation du MAC, jusque-là axée sur la gestion, en un ministère désormais responsable des grandes orientations en culture du gouvernement du Québec. Puis, il s'agit de décentraliser le soutien aux arts en créant le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), ce bras séculier (*arm's length*) réclamé depuis quarante ans par certains milieux artistiques. Enfin, aux niveaux local et régional, et dans un contexte de partage accru des responsabilités, la politique ouvre plus largement la porte à des partenariats avec les municipalités.

En janvier 1994, dans le cadre d'une réorganisation de l'administration gouvernementale, des responsabilités relevant jusqu'alors du ministère des Communications sont transférées au ministère de la Culture. L'appellation du ministère change pour devenir : ministère de la Culture et des Communications (MCC). À la suite de l'élargissement de ses responsabilités, de nouvelles unités administratives se joignent au MCC : la Direction générale

27. Sur la période précédant le dépôt de la politique et sur le débat qui a alors cours quant à la nécessité de rapatrier d'Ottawa les pouvoirs en matière de culture, voir Saint-Pierre (2003).

des médias, la Direction de la valorisation des technologies et des services ainsi que le Service de réglementation des télécommunications. Des organismes relèvent désormais du ministre de la Culture et des Communications (Radio-Québec, Régie des télécommunications), alors que la responsabilité de l'application de la *Charte de la langue française* lui est confiée à nouveau, ainsi que les organismes suivants : Office de la langue française, Conseil de la langue française et Commission de toponymie du Québec. En plus de tous les objectifs ambitieux de la politique culturelle de 1992 et des changements organisationnels en découlant, s'ajoutent des événements politiques et économiques qui, loin de calmer le jeu, vont continuer d'orienter pour les années à venir l'agenda politique du gouvernement du Québec.

Outre le contexte référendaire de 1995 qui suscite une forte mobilisation des acteurs politiques et de la société en général, il y a lieu de rappeler l'après-référendum et le virage entrepris sous les auspices du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard (1996-2001) avec le Sommet sur l'économie et l'emploi, en 1996. Avec le soutien de partenaires syndicaux et patronaux, le gouvernement du Parti québécois se lance dans un programme de réduction des dépenses publiques, dont le but est d'atteindre le « déficit zéro » pour l'an 2000. Plusieurs services publics, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux, en paient le prix fort, alors que le secteur culturel, qui ne représente qu'environ 1 pour cent des dépenses de l'État, est beaucoup moins affecté. Bien au contraire, le budget du ministère de la Culture et des Communications continue de croître, des institutions culturelles majeures obtiennent des financements accrus ou sont créées, comme la Grande Bibliothèque (loi adoptée en 1998), alors que plusieurs initiatives visent à mieux soutenir les industries et les entreprises culturelles en instaurant de nouvelles formes d'aide financière.

C'est ainsi que sont mis sur pied le *Fonds d'investissement de la culture et des communications* (FICC), en 1997, et la *Financière des entreprises culturelles* (FIDEC), en 1999. Le premier est subventionné par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et par la SODEC. Il s'agit d'un fonds à capital de risque qui offre un partenariat financier aux entreprises culturelles québécoises de création, de production et de diffusion. Quant à la FIDEC, une société en commandite mixte (gouvernement et milieux privés) disposant d'un capital collectif de 45 millions de dollars, elle a pour objectif de soutenir le développement des entreprises, surtout dans les marchés extérieurs. Au tournant des années 1990, le ministère élabore un plan d'action pour favoriser le développement des métiers d'art (crédits d'impôt), alors que la SODEC crée le Bureau des politiques de financement au début de 2000, chargé de coordonner les crédits d'impôt. À la suite des élections provinciales de 2003, le gouvernement libéral nouvellement porté au pouvoir

va poursuivre sur cette lancée en créant *Placement Culture*, en 2005, et le *Fonds sur le patrimoine culturel du Québec*, l'année suivante. Le premier est un programme qui vise à favoriser la croissance des investissements privés et à assurer aux organismes de la culture et des communications, notamment ceux de petite taille, une marge de sécurité financière. Le deuxième a pour but d'accroître les subventions destinées au secteur du patrimoine.

Au cours des années suivantes, en accord avec ce projet de décentralisation et de régionalisation des responsabilités, le gouvernement du Québec met sur pied les Conférences régionales des élus (CRÉ) en 2003, lesquelles sont devenues depuis des intervenants importants en matière de développement culturel régional et local. En conformité avec cet axe visant la réévaluation des programmes existants, mais aussi face à des problématiques parfois très criantes dans certains secteurs, divers rapports et études ont été produits à la demande du ministère de la Culture : la qualité de la langue dans les médias, les médias communautaires et Télé-Québec, les festivals de films à Montréal, le milieu du cinéma québécois et l'industrie du doublage.

Pour clore cette section, l'annexe 1 présente les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture au 31 mars 2010. À cette dernière date, le ministère de la Culture comptait 419 employés (347 réguliers et 72 occasionnels) (RA 2009-2010 : 50). Soulignons que trois décennies plus tôt, ses effectifs incluant les employés des organismes culturels de l'État se chiffraient alors à près de 1 100 employés (le sommet), dont 946 permanents (RA 1979-1980 : 7).

4.5 L'évolution des dépenses culturelles publiques depuis les années 1990

On ne peut terminer ce survol des actions politiques, gouvernementales et sectorielles du Québec dans le domaine de la culture, sans s'attarder à l'évolution des dépenses publiques de l'Administration provinciale en ce domaine.

D'abord, il convient de souligner que le virage néolibéral, si draconien dans d'autres provinces canadiennes, semble moins brutal au Québec (voir à cet effet Gattinger et Saint-Pierre, 2010[28]). C'est du moins ce dont rend compte le tableau 2 présentant l'évolution des dépenses publiques au titre de la culture au Québec, compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

28. Pour une comparaison du Québec avec d'autres provinces canadiennes, à partir des données de Statistique Canada, voir Saint-Pierre (2010 : 300-305) ; voir aussi l'introduction de cet ouvrage.

Tableau 2

Dépenses totales de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, selon le domaine et le secteur d'activité, entre 1985-1986 et 2008-2009 (période quinquennale)

Domaine et secteur d'activité (par ordre décroissant, 2008-2009)	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2008 2009	1985-1986 2008-2009 / (%)
	en millions de dollars (M$) courants						
Bibliothèques[1]	*109,9*	*143,4*	*147,6*	*165,5*	*205,5*	*259,6*	136 %
Patrimoine, institutions muséales, archives	*48,9*	*85,9*	*122,0*	*149,9*	*180,5*	*165,8*	239 %
Arts de la scène[2]	*45,9*	*85,5*	*69,4*	*112,6*	*114,9*	*129,0*	181 %
Radio et télévision	*71,4*	*88,0*	*85,6*	*76,9*	*75,2*	*104,1*	46 %
Activités multi-disciplinaires	*7,1*	*10,9*	*9,9*	*33,6*	*50,0*	*85,6*	1 106 %
Cinéma et audiovisuel[3]	*11,5*	*27,3*	*19,7*	*25,8*	*43,8*	*42,4*	269 %
Enseignement des arts	*11,9*	*17,9*	*19,1*	*38,2*	*20,7*	*35,1*	195 %
Langue française	*17,6*	*23,9*	*19,0*	*20,7*	*20,6*	*26,6*	51 %
Arts visuels et métiers d'art[4]	*9,7*	*11,8*	*14,5*	*24,6*	*25,1*	*25,3*	161 %
Livre et périodique	*2,9*	*5,5*	*7,5*	*11,5*	*9,6*	*12,0*	314 %
Relations interculturelles	*3,3*	*5,0*	*7,3*	*5,8*	*6,6*	*10,3*	212 %
Enregistrement sonore	*1,4*	*1,5*	*2,9*	*6,8*	*3,0*	*2,4*	71 %
Multimédia[5]	–	–	–	*0,6*	*2,1*	*0,5*	–
Autres	*49,8*	*48,5*	*25,0*	*35,3*	*36,1*	*69,6*	40 %
Total[6]	***391,3***	***555,2***	***549,4***	***707,7***	***794,0***	***968,4***	***147 %***
Région administrative de Montréal	*n.d.*	*n.d.*	*297,4 (54 %)*	*407,2 (58 %)*	*441,4 (56 %)*	*561,7 (58 %)*	–
Région administrative de la Capitale-Nationale (Qc)	*n.d.*	*n.d.*	*142,9 (26 %)*	*156,4 (22 %)*	*201,2 (25 %)*	*225,6 (23 %)*	–

1. Incluant la Bibliothèque nationale, les bibliothèques publiques, scolaires, collégiales et universitaires.
2. On entend par « Arts de la scène » le théâtre, la musique et l'opéra, la danse, les variétés et parfois ce qui est non réparti par discipline.
3. Y compris la production télévisuelle indépendante.
4. Incluant les arts médiatiques.
5. On entend par « Multimédia » tout ce qui a trait à la création, à la production ou à la distribution de produits multimédias à contenu documentaire, culturel, éducatif ou ludique (cédéroms, bornes interactives, jeux pour ordinateurs, sites Internet, DVD-ROM, etc.).
6. Les totaux diffèrent du fait des arrondissements.

Source : Québec, Institut de la statistique du Québec (ISQ), Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), *Enquête sur les dépenses de l'Administration publique québécoise au titre de la culture*, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/depense_culture/gouvernement_que/index.htm, consulté en mars 2011.

En 1985-1986, ces dépenses totalisent 391,3 millions, puis elles passent dix ans plus tard à 549,4 millions, pour grimper à 968,4 millions en 2008-2009 (une augmentation de près de 150 % depuis 1985-1986). Ce sont les secteurs des bibliothèques publiques, du patrimoine, des arts de la scène et de la radiodiffusion qui accaparent la plus grande part des budgets dévolus à la culture au Québec. À eux seuls, ces quatre secteurs représentent 68 pour cent du budget total de 2008-2009 (ou 658,5 millions $), alors que la région de Montréal concentre plus de la moitié des dépenses totales en culture, du moins depuis le milieu des années 1990.

Bref, non seulement le Québec investit-il massivement dans la culture, mais également en est-il du gouvernement fédéral, très présent au Québec. La présence d'institutions fédérales majeures – dont celles rattachées au réseau francophone de la société d'État CBC/Radio-Canada et à celui des diverses ressources en patrimoine – explique en grande partie l'importance des dépenses du fédéral au Québec (plus de 1,2 milliard $ en 2006-2007). On doit aussi souligner d'autres raisons, comme le fait que le Québec est la deuxième province la plus populeuse au Canada et que cette province regroupe la très grande majorité des francophones canadiens. Ajoutons à cela l'importante concentration des organismes, des producteurs et des professionnels québécois de la culture, bénéficiaires majeurs des politiques et des budgets qui leur sont destinés. En 2006, les professionnels de la culture et des communications du Québec représentent près de 26 pour cent des effectifs totaux canadiens, soit 118 755 travailleurs culturels sur 462 533 (Québec, ISQ/OCCQ, 2009 : 91).

Quant aux municipalités québécoises et selon les données produites par Statistique Canada (voir tableau 3), elles arrivent au troisième rang des dépenses « culturelles » publiques totales au Québec, et ce, bien qu'elles se sont accrues de près de 55 pour cent entre 1990 et 2003[29], passant de 271,8 millions de dollars à 419,6 millions. Cette période correspond à celle où le ministère de la Culture du Québec en a fait des partenaires de premier plan du développement culturel. En 2009, selon une enquête de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, les villes québécoises consacraient 686,2 millions de dollars à la culture, dont près de 40 pour cent aux bibliothèques, 16 pour cent aux arts et lettres[30] et 14 pour cent au patrimoine, à l'art public et au design. La culture représente

29. À la suite de changements dans sa méthodologie, Statistique Canada recommande de ne pas comparer les données postérieures à 2003-2004 à celles antérieures à cette dernière année.

30. Soit les arts visuels, métiers d'art, arts médiatiques, arts de la scène, littérature et multimédia.

alors 4,7 pour cent des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des municipalités québécoises, avec cependant des variantes selon la taille de la municipalité. Les dépenses culturelles totales des municipalités par habitant s'établissent à 88,48 dollars, les régions centrales de Montréal et de Québec se démarquant par contre avec une moyenne de 133,28 dollars par habitant (Québec, ISQ/OCCQ, 2011). Malgré de tels résultats, le Québec demeure encore loin de ce qui est observé en France, alors que les communautés locales consacraient en moyenne 9 pour cent de leur budget général à la culture en 2002 (Saint-Pierre et Thuriot, 2007).

TABLEAU 3

Dépenses totales des municipalités du Québec au titre de la culture, selon la fonction, en milliers de dollars courants canadiens (000 $), 1990, 1996, 2000 et 2003

Secteurs	1990	1996	2000	2003
Bibliothèques	167 340	193 992	199 933	232 616
Musées	10 049	415	60 296	67 425
Autres[1]	94 456	47 010	78 266	119 590
Dépenses totales ($ courants)	271 845	241 417	338 495	419 631
Dépenses totales par personne ($)	38,48	33,31	45,76	55,63

1. Sont incluses les dépenses ne pouvant être attribuées à un secteur d'activité en particulier parce qu'elles concernent de nombreuses activités culturelles (exemples : centres d'exposition et/ou de formation aux arts, loisirs culturels et scientifiques, subventions et autres formes de soutien aux festivals et fêtes populaires, aux salons du livre, aux arts d'interprétation, aux parcs et lieux historiques, aux salons des métiers d'art, etc.).

Sources : (*Données 1990*) : Canada, Statistique Canada (mars 1993), « Dépenses publiques au titre de la culture : tableaux de données... », catalogue 87-206 annuel, p. 25, tableau 2.11 ; (*Données 1996*) : Statistique Canada (hiver 1998), tableaux de données 87F0001XPB, n.p., tableau 2.11 ; (*Données 2000*) : Statistique Canada (août 2003), tableaux de données 87F0001XDB, n.p., tableaux 2.11.1-2.11.2 ; (*Données 2003*) : Statistique Canada (octobre 2005), tableaux de données, n° 87F0001XIF au catalogue, n.p., tableaux 2.11.1-2.11.2.

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, le gouvernement du Québec est intervenu de multiples façons au fil des décennies pour développer la culture en général et les secteurs des arts et des industries culturelles en particulier, conservant en ce domaine une nette prédominance pour une politique de l'offre culturelle. Combinée à plusieurs facteurs sociodémographiques et économiques, cette politique, comme vecteur important du discours identitaire et d'une culture spécifique, a contribué à la mise en place d'un appareillage législatif et réglementaire, d'institutions majeures, de politiques et de programmes publics qui, somme toute, ont produit des résultats des plus enviables si l'on se fie à l'augmentation des biens et des services culturels, au développement des pratiques culturelles, à l'explosion culturelle et artistique des dernières décennies et au rayonnement national et international des artistes, des créateurs et de leurs productions. À la fois interventionniste et protectionniste, l'État québécois s'est progressivement démarqué des autres provinces canadiennes en ce qui a trait à l'ampleur, à l'étendue et à la portée de ses actions culturelles publiques. Il s'est aussi démarqué des actions fédérales en ce domaine.

L'intervention du gouvernement du Québec y a été beaucoup plus déterminante qu'ailleurs au Canada, notamment parce que la culture est devenue très tôt une question nationale, soit celle de la situation du Québec au sein de la fédération canadienne. Bien plus, le lien étroit entre la culture et la politique a fait de l'identité québécoise et de la langue française des éléments cruciaux dans cette quête d'une affirmation nationale et politique du Québec. Dans les faits, au Canada, deux gouvernements aux préoccupations « nationales », le fédéral et le Québec, se sont engagés dans la promotion et le développement, pour l'un, de la culture et de l'identité canadiennes et, pour l'autre, de la culture et de l'identité québécoises. On peut retracer des éléments de cette approche distinctive du Québec dans des dossiers récents comme celui de la diversité culturelle, largement discuté et débattu au cours de la première moitié des années 2000, ou encore avec cette première initiative du genre pour un gouvernement provincial, soit la mise en œuvre d'un Agenda 21 de la culture, lancé à l'automne 2010 par le ministère de la Culture.

Autre constat découlant de ce survol de la Politique culturelle du Québec et de sa gestion par les gouvernements québécois successifs : depuis les années 1960, les pouvoirs publics, les intervenants du milieu culturel et l'opinion publique en général ont fait montre d'une volonté affirmée de

proposer une vision du développement culturel de la société québécoise. Ce développement témoigne d'une réussite, mais également des efforts consentis par les Québécois à travers les différents soutiens publics aux divers secteurs culturels. Leur participation à ces pratiques a entraîné des aménagements et des choix culturels collectifs qui, de leur côté, ont reposé sur une volonté politique et des stratégies publiques. L'analyse des pratiques culturelles des Québécois tend à démontrer que les besoins de culture sont satisfaits par une offre diversifiée, constituée d'un ensemble d'activités dont l'importance sur les plans économique (emplois et revenus) et social (cohésion, identité, valeurs communes) est loin d'être négligeable. Toutefois, ces mêmes analyses tendent à démontrer que la fréquentation de certaines activités artistiques connaît un plafonnement, alors que les pratiques subissent des mutations importantes amorcées notamment par les baby-boomers vieillissants, par les jeunes en raison de leurs pratiques culturelles, souvent différentes de leurs aînées, et par les communautés culturelles, en plein essor à Montréal.

Le défi actuel pour l'État québécois est d'insuffler une réflexion globale sur le système culturel actuel afin de proposer un nouveau cadre pour la politique culturelle du Québec, compte tenu des enjeux qui confrontent le Québec d'aujourd'hui (voir Saint-Pierre, 2010). Parmi ceux-ci, il faut mentionner celui de la relève dans les institutions culturelles publiques et les entreprises culturelles, celui de la transformation des modes de consommation de la culture et la question de l'équité entre les secteurs culturels et les régions du Québec. Une actualisation de cette politique doit miser sur le renforcement des liens avec l'éducation, les sciences, la communication, le développement économique et le développement durable, sans oublier les impacts de l'Internet et de nouvelles technologies, comme la numérisation, qui touchent désormais tous les domaines de création et de diffusion culturelle. Ce nouveau cadre d'intervention doit contribuer à définir pour les années à venir les besoins en matière de législation, de formation à la gestion culturelle et de financement public ainsi qu'en ce qui a trait à des politiques sectorielles. Il est à souhaiter que la réflexion amorcée au sein du ministère dans le cadre du projet de l'Agenda 21 de la culture contribue à cette actualisation, voire à un renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Adams, Don, et Arlène Goldbard (1995), « New Deal Cultural Programs: Experiments in Cultural Democracy) », Talmage (CA), Webster's World of Cultural Democracy, [En ligne], http://www.wwcd.org/policy/US/newdeal.html.

Allaire, Benoit, Annie Cloutier et Claude Fortier (2010), « Les professions de la culture et des communications au Québec », *Statistiques en bref*, n° 66, Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Arpin, Roland (2002), *Territoires culturels*, Montréal, Bellarmin.

Atkinson, Dave (2001), « De l'exception à la diversité culturelle. Un enjeu au cœur d'une bataille planétaire », *Annuaire français de relations internationales*, vol. II, [En ligne]. http://www.afri-ct.org/AFRI-volume-II-2001, consulté en décembre 2010.

Azzaria, Georges (2006), *La filière juridique des politiques culturelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Beaudoin, Gérald-A., avec la collaboration de Pierre Thibault (2000), *Le fédéralisme au Canada. Les institutions. Le partage des pouvoirs*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée.

Bernier, Ivan (mars 2000), *Mondialisation de l'économie et diversité culturelle : les enjeux pour le Québec. Document de réflexion*, Document préparé pour la Commission de la culture. Assemblée nationale du Québec, [En ligne], http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/eng/Publications/rapports/ccdocument1.html#22-Intervention, consulté en mars 2010.

Black, Edwin R., et Alan C. Cairns (1966), « A Different Perspective on Canadian Federalism », *Administration publique du Canada*, vol. 9 : 27-44.

Blais, Christian, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn St-Pierre (2008), *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Les Publications du Québec, Assemblée nationale du Québec.

Boissonnault, Charles-Marie (1971), « Le Secrétariat de la Province », travail manuscrit. département de science politique, Université de Montréal, 1971 [manuscrit transmis à l'auteure par le professeur Iain Gow].

Brouillet, Eugénie (2005), *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Québec, Cahiers des Amériques, Les éditions du Septentrion.

Canada, Fonds du ministère des Affaires étrangères, « Politique étrangère. Relations avec la France III. 1911-1918 (*original*), [documents textuels]. 1911-1918 », Montréal, Série Correspondance politique.

Canada, Statistique Canada (BC 1844), *BC Tableau I – Demeures, Population, Sexes, État de Mariage, 1844 – Bas-Canada*, 1844 – Recensement du Bas-Canada, E-STAT.

— (mars 1993), « Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1990-91, Statistiques de la culture », *Catalogue 87-206 annuel*, ISSN 1181-6651, Ottawa, Statistique Canada, p. 34, tableau 2.5 (pour le fédéral), p. 34, tableau 2.10 (pour le provincial . p. 25, tableau 2.11 (pour les municipalités).

— (décembre 2004), *Contribution économique de la culture au Canada – une perspective provinciale*, par Vik Singh, Ottawa, Statistique Canada, Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, n° 81-595-MIF2004025 au catalogue.

— (2007), *Tendances du recensement pour Canada, provinces et territoires* (tableau), Recensement de 2006, produit n° 92-596-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Comeau, Robert (dir.) (1989), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec.

Coupet, André (1990), *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*, Étude réalisée pour le compte du ministère des Affaires culturelles par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, Montréal, Ministère des Affaires culturelles.

Couture, Claude (1991), *Le Mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Méridien.

— (2008), « Québec », *L'Encyclopédie canadienne*, Fondation Historica, [En ligne], http://www.thecanadianencyclopedia.com, consulté le 3 novembre 2010.

David, Athanase (2011, à paraître), *Propos sur la culture*, textes choisis et présentés par Fernand Harvey, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

De la Durantaye, Michel (2002), « Les politiques culturelles municipales locales et régionales [au Québec] », dans Denise Lemieux (dir.), *Le traité de la culture*, Québec, Éditions de l'IQRC: 1005-1020.

Desloges, Yvon (2008), « Culture, loisirs, sciences et alimentation, 1663-1791 », dans Marc Vallières *et al.*, *Histoire de Québec et de sa région*, Tome I: *Des origines à 1791*, Québec, Les Presses de l'Université Laval: 439-536.

de Tocqueville, Alexis (1831-1859 [1973]), *Tocqueville au Bas-Canada. Écrits datant de 1831 à 1859, datant de son voyage en Amérique et après son retour en Europe*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1973 (collection « Bibliothèque québécoise »), reproduit dans « Les Classiques des sciences sociales », dernière mise à jour: 17 octobre 2008, [En ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/au_bas_canada/au_bas_canada.html, consulté le 3 novembre 2010.

Dumont, Fernand (1987), *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone (voir le chapitre « L'idée du développement culturel »).

— (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.

Fortier, André (1992), « Le pouvoir fédéral des actions culturelles dont la somme forme peut-être une politique », dans *Pouvoirs publics et politiques culturelles: enjeux nationaux*, Actes du colloque tenu à Montréal les 17, 18 et 19 octobre 1991, Chaire de gestion des arts, Montréal, École des hautes études commerciales (HEC): 97-108.

Fournier, Pierre, Yves Bélanger et Claude Painchaud (1978), « Le Parti québécois: politiques économiques et nature de classe », [En ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/fournier_pierre/PQ_pol_econo_nature_de_classe/PQ_pol_econo_de_classe.pdf, consulté le 19 mai 2010.

Galarneau, Claude (2004), « Sociabilité et associations volontaires à Québec, 1770-1859 », *Les Cahiers des dix*, nº 58: 171-217.

Gattinger, Monica, et Diane Saint-Pierre (2010), « The "Neoliberal turn" in provincial cultural policy and administration: The case of Québec and Ontario », *Canadian Journal of Communications*, vol. 35, nº 2: 279-302.

Gow, Iain (2009), « Le Secrétariat provincial, pépinière de l'administration québécoise à la lumière de la théorie de la dépendance au chemin », Texte de communication transmis par l'auteur, Ottawa, Congrès de l'Association québécoise de science politique.

Hamel, Nathalie (2008), *«Notre maître le passé, notre maître l'avenir». Paul Gouin et la conservation de l'héritage culturel du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (collection «Chaire Fernand-Dumont sur la culture»).

Handler, Richard (1988), *Nationalism and the Politics of Culture in Québec*, Madison, Wisc., University of Wisconsin Press.

Harvey, Fernand (2003), «La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936», *Les Cahiers des dix*, n° 57 (décembre): 31-83.

— (2010), «Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec: genèse, projet et désillusion», *Les Cahiers des dix*, n° 64: 1-46.

Héon, Gilles (1995), «Les Archives nationales du Québec: la mémoire de la nation», *Archives*, vol. 27, n° 2: 3-15.

Hyman, Harold (1988), *L'idée d'un ministère des Affaires culturelles du Québec: des origines à 1966*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal.

Lacroix, Laurier (2002), «Les collections muséales au Québec», Société des Musées du Québec, [En ligne], http://www.smq.qc.ca/mad/collections/articles/histoirecoll/index.php, consulté en décembre 2010.

— (2010), «Le musée de l'Institut canadien de Montréal (1852-1882), un projet inachevé», *Les Cahiers des dix*, n° 64: 245-290.

Lafrance, Marc, André Charbonneau et Yvon Desloges (1982), *Québec, ville fortifiée*, Québec, Éditions du Pélican.

Lamonde, Yvan, Patricia Fleming et Fiona A. Black (2005), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada. De 1840 à 1918*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Lapalme, Georges-Émile (1969, 1970, 1973), *Mémoires*, [Montréal], Leméac (collection «Vies et mémoires»), 3 volumes: 1: *Le Bruit des choses réveillées*, 2: *Le Vent de l'oubli* et 3: *Le Paradis du pouvoir*.

Lapointe, Andrée (1993), *L'incidence des politiques culturelles sur le développement des musées nationaux Canada-Québec depuis 1950*, thèse (Ph. D.), Sainte-Foy, Université Laval.

Lemire, Maurice (dir.) (1991), *La vie littéraire au Québec*, Tome 1: *1764-1805: La voix française des nouveaux sujets britanniques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Martin, Pierre, et André Blais (2005), *Dynamiques partisanes et réalignements électoraux au Canada: 1867-2004*, Paris, Éditions L'Harmattan.

McKenzie, Michael (2009), «Survol historique de la traduction législative au Québec», *Revue parlementaire canadienne*, vol. 32, n° 1, [En ligne], http://www2.parl.gc.ca/sites/lop/infoparl/francais/issue.asp?param=192&art=1325.

McRoberts, K., et D. Posgate (1983), «La modernisation politique: le retard du Québec avant 1960», dans *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express.

Paquin, Stéphane (dir.), avec la collaboration de Louise Beaudoin, Robert Comeau et Guy Lachapelle (2006), *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (collection «Prisme»).

Québec, Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (2000), *Notre patrimoine, un passé du présent: proposition présentée à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (sous la présidence de Roland Arpin).

Québec, Institut de la statistique du Québec (ISQ)/Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) (2009), « Tableau statistique : Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie, Québec (18 mai 2010) », Québec, ISQ, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, [En ligne], http://www.bdso.gouv.qc.ca, consulté en janvier 2011.

— (2011), « Dépenses publiques au titre de la culture. Administration publique municipale », tableaux 1.3, 2.1, 3.16, Québec, ISQ, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/depense_culture/adm_pub_munic/index.htm, consulté en mai 2011.

Québec, Ministère des Affaires culturelles (MAC) (1965), *Livre blanc sur la culture*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.

— Livre vert (1976), *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec. Document de travail*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.

Québec, Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) (mai 2005), *Pourvoir la culture ensemble – Cahier de propositions*, Québec, MCCQ.

Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2009), *Notre culture au cœur du développement durable. Plan d'action du développement durable 2009-2013*, Québec, MCCCF.

Québec, Ministère d'État au Développement culturel, Livre blanc (1978), *La politique québécoise du développement culturel* (Livre blanc de Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel), Québec, 2 volumes.

Québec, Ministère d'État au Développement culturel et scientifique (1981), *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, Québec, Gouvernement du Québec.

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (mars 2010), *Tableau sur l'immigration permanente au Québec, 2006-2010*, Québec, MICC : Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Québec, Office québécois de la langue française (OQLF) (mars 2008), *Rapport sur la situation linguistique au Québec, 2002-2007*, Montréal, Office québécois de la langue française, mars.

Québec, Rapport Rioux (1969), *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, 4 volumes, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Québec, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) (1999), *Le statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, Québec, SAIC.

Rocher, Guy, Micheline Labelle, Anne-Marie Field et Jean-Claude Icart (2007), *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme. Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, [Montréal, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Université d'Ottawa/UQAM], [En ligne], http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-3-rocher-francois.pdf, consulté le 15 juin 2010.

Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain G.-Gagnon (2004), *La réingénierie de l'État : vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (collection « L'espace public »).

Roy, Alain (2000), « Le patrimoine immobilier de la Nouvelle-France au Québec : évolution des perceptions et jalons contemporains », Communication, Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Montréal, [En ligne], http://www.memoirenf.cieq.ulaval.ca/Quebec/ Documents/IHAF2000.pdf, consulté le 25 janvier 2010.

Saint-Pierre, Diane (2003), *La Politique culturelle du Québec : continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (collection « Management public et gouvernance »).

— (2004), « Les politiques culturelles du Québec », dans Robert Bernier (dir.), *L'État québécois à l'aube du millénaire*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec : 231-259.

— (2007), « Politiques culturelles et patrimoines au Québec et au Canada », dans *Culture et Musées, Revue internationale – Muséologie et recherches sur la culture* (France), numéro thématique : « Politique culturelle et patrimoines. Vieille Europe et Nouveaux mondes », sous la direction de Philippe Poirrier, n° 9 (juin) : 121-140.

— (2008), « Identité et patrimoine... deux notions au cœur des interventions patrimoniales publiques du Québec et du Canada », dans Jean-Claude Némery, Michel Rautenberg et Fabrice Thuriot (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, mars : 115-124.

— (2010), « La politique culturelle du Québec : bilan et défis », dans Diane Saint-Pierre et Claudine Audet, *op. cit.* : 277-319.

— (2011), « Les politiques culturelles au Canada et au Québec : identités nationales et dynamiques croisées », dans Philippe Poirrier (dir.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, Travaux et documents n° 28 : 113-131.

Saint-Pierre, Diane, et Claudine Audet (dir.) (2010), *Tendances et défis des politiques culturelles : cas nationaux en perspective – France – Angleterre – États-Unis – Allemagne – Espagne – Belgique – Suisse – Suède – Québec – Pays de Galles et Écosse – Les organisations internationales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (collection « Chaire Fernand-Dumont sur la culture »).

Saint-Pierre, Diane, et Monica Gattinger, avec la collaboration d'Anne-Marie Autissier, Fabrice Thuriot et Kevin Mulcahy (2011), « Les politiques culturelles du Québec et des provinces canadiennes : sources d'influence, approches divergentes et pratiques convergentes », Communication, Colloque « 50 ans d'action publique en matière de culture », Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux, École des hautes études commerciales (HEC).

Saint-Pierre, Diane, et Fabrice Thuriot (2006), « Similitudes et différences entre les politiques culturelles françaises et québécoises », *Pouvoirs locaux. Les Cahiers de la décentralisation* (France), n° 68 1/2006 (février) : 143-152.

— (2007), « Culture et Territoires en France et au Québec : évolutions communes et différences », *Pouvoirs locaux. Les Cahiers de la décentralisation* (France), n° 72 1/200[illegible] (mars) : 133-143.

Vallières, Marc, Yvon Desloges, Fernand Harvey, Andrée Héroux, Réginald Auger et Sophie-Laurence Lamontagne, avec la collaboration d'André Charbonneau (2008), *Histoire de Québec et de sa région*, 3 tomes : *Des origines à 1791, 1792-1939, 1940 à 2008*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (chapitres 6, 11, 16 et 21 sur la vie culturelle).

ANNEXE 1

Organismes et sociétés d'État œuvrant dans le domaine de la culture et relevant de la ministre de la Culture, au 31 mars 2010

Organismes subventionnaires
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Organismes de diffusion
Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)
Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Musée de la civilisation (MC)
Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
Organismes de diffusion et de conservation
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Organisme de régulation
Régie du cinéma
Organismes de consultation
Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)
Organisme de formation
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
La ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française, du Secrétariat à la politique linguistique et de trois organismes à vocation linguistique : • Commission de toponymie du Québec • Conseil supérieur de la langue française • Office québécois de la langue française.

Source : RA 2009-2010 : 16.

ANNEXE 2

Lois, décrets et règlements relevant du ministère (ou de la ministre) de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (en vigueur en mars 2011)

Loi constitutive du ministère

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r.1)

Domaine de la langue

Charte de la langue française (Loi 101, L.R.Q., chapitre C-11, 1977)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.1)
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r.2)
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3)
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.4)
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.8)
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9)
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10)
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.11)
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.12)
- (Aussi d'autres lois : Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2)

Domaine des arts et des lettres

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

... *la Société du Grand Théâtre de Québec* (L.R.Q., c. S-14.01)

... *le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (L.R.Q., c. C-62.1)

- Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (S-11.03, r.1)
- Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r.3)
- Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r.0.2)
- Arrêté ministériel concernant le concours pour le Prix France-Québec de l'innovation technologique (C-51, r.0.01)
- Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r.0.1.2)

Statut et conditions d'engagement des artistes, Propriété intellectuelle

... *le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats ... les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01)

... *le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r.1)

Bibliothèques

... *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (L.R.Q., c. B-1.2)

... *le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q., c. D-8.1)

- Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-1.2, r. 1)
- Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r.2)

Industries culturelles, Cinéma et audiovisuel, Médias, Livre et édition

... *la Société de développement des entreprises culturelles* (L.R.Q., c. S-10.002)

... *la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., c. S-12.01)

... *le cinéma* (L.R.Q., c. C-18.1)

... *la programmation éducative* (L.R.Q., c. P-30.1)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (S-10.002, r.1)
- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r.1)
- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r.1)
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r.2)
- Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r.3)
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r.4)
- Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r.5)
- Règlement sur le visa (C-18.1, r.6)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1)
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r.2)
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r.3)
- Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r.4)
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r.5)

Patrimoine, archives, musées et muséologie

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r.2)
- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r.1)
- Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1)
- Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2)
- Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r.3)
- Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r.4)
- Règlement sur les versements faits aux municipalités par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r.5)
- Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (M-42, r.1)
- Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (M-44, r.0.0001)
- Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (M-44, r.01)
- Règlement sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.01.1)
- Règlement sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée national des beaux-arts du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (M-44, r.0.01.2)
- Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.01.3)
- Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.01.4)
- Règlement sur le fonds de dotation du Musée national des beaux-arts du Québec (M-44, r.0.01.4.1)
- Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.01.5)
- Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée national des beaux-arts du Québec (M-44, r.0.01.6)

- Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.02)
- Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée national des beaux-arts du Québec (M-44, r.0.02.01)
- Règlement de régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r.0.02.1)
- Règlement de régie interne du Musée national des beaux-arts du Québec (M-44, r.1)

:: ırce : Québec (Province), Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ·'CCCF) [En ligne], http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=329.